



MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE - OF Montreal

Quatrième année No 47
Fourth year -

23 Décembre 1907
December

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions

Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Soumissions pour Approvisionnement de Gaz et d'Electricité

Reçues Lundi, 16 Décembre 1907

10 De M. E.-A. Robert et de ses Associés

SOUSSION POUR LA FOURNITURE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
POUR L'ÉCLAIRAGE, LE CHAUFFAGE ET LA FORCE MOTRICE

À LA VILLE DE MONTREAL,

Les soussignés soumissionnent par les présentes pour:

(a) L'éclairage public, à l'électricité, des rues, parcs, squares et autres immeubles appartenant à la Ville ou étant sous son contrôle, à partir de l'expiration des contrats actuels.

(b) La fourniture de l'énergie électrique pour l'éclairage, le chauffage et les fins industrielles pour les citoyens.

Les soussignés transmettent avec la présente soumission un chèque accepté au montant de \$50,000 payable à la Ville de Montréal, ledit chèque devant être retenu par la Ville comme garantie de la bonne foi des soussignés comme soumissionnaires, jusqu'à ce que le contrat ait été signé.

(a) Les soussignés offrent de fournir l'énergie électrique pour l'éclairage public des rues, parcs, squares et autres immeubles appartenant à la Ville ou étant sous son contrôle, à partir de l'expiration des contrats actuels, pour un terme de 10 ans, avec des lampes donnant une lumière aussi puissante que celles qui sont actuellement en usage, comme suit:

Prix par lampe par année

Pour lampes à arc sur des poteaux en bois. . . . \$55.00
Pour lampes à arc sur des poteaux de fer ornementés. . . . \$57.50

(b) Ils offrent de fournir l'énergie électrique pour l'éclairage, le chauffage et les fins industrielles pour la Ville et les citoyens de Montréal, pendant la même période, comme suit:

Pour lampes à incandescence, 10 sous par heure kilowatt, avec escompte de 5% à ceux qui payeront leurs comptes dans les 10 jours dans le cas de contrats pour un terme d'un an ou plus, et escompte de 10% à ceux qui payeront leurs comptes dans les 10 jours dans le cas de contrats pour un terme de cinq ans.

Tenders for the Supply of Gas and Electricity

Received Monday, 16th of December 1907.

10. From Mr. E. A. Robert and Associates.

TENDER FOR ELECTRIC LIGHTING, HEAT & POWER

TO THE CITY OF MONTREAL.

The undersigned hereby tender for,

(a) The Public lighting by electricity of the streets, parks, squares, and other real estate belonging to or under the control of the City from the expiry of the contracts now existing.

(b) The supply of electrical energy for lighting, heating and industrial purposes for the citizens.

The undersigned enclose accepted cheque to the amount of \$50,000, payable to the City of Montreal, said cheque to be retained by the City as a guarantee of the good faith of the undersigned as tenderers, until the contract has been signed.

(a) The undersigned offer to supply the public lighting by electricity of the streets, parks, squares and other real estate belonging to or under the control of the City from the expiry of the contracts now existing for the space and term of ten (10) years, with lamps giving as much light as those now in use as follows:

Price per lamp per annum.

For arc lamps on wooden poles \$55.00
For arc lamps on ornamental iron poles. 57.50

(b) To supply electrical energy for lighting, heating and industrial purposes for the City and citizens of Montreal during same period as follows:

For incandescent lights, 10 cents per kilowatt hour with a cash discount of 5% for payment in ten days on contracts for a term of one year or over, and 10% for payment within ten days on contracts for five years.

Pour l'énergie électrique pour le chauffage et les fins industrielles, comme suit:

Force en chevaux-vapeur	Coût annuel d'une force de 10 heures, en chevaux-vapeur de 7 a.m. à 6 p.m.	Coût annuel d'une force de 24 heures en chevaux-vapeur.	Coût annuel de la force à heures limitées, en chevaux-vapeur.	Coût annuel de l'énergie soit par intensité de courant, soit par compteur.	
0-2	\$35.00	\$40.00	\$32.00	Par C. V. \$ 12.50	P. h. Kil. 1.8
2-5	32.50	35.00	30.00	12.50	1.35
5-10	30.00	32.50	27.00	12.50	1.125
10 à 100	27.00	30.00	22.50	10.00	1c.
100 à 500	25.00	27.00	20.00	9.00	1c.
Fort volume d'énergie		25.00	18.00	8.00	1c.

Les soussignés s'engagent à placer leurs fils sous terre dans l'espace de deux ans à partir de la date de la signature du contrat, dans le district compact, disons le district borné en avant par le fleuve, au Sud-ouest par la rue des Inspecteurs, au Nord-ouest par les rues Craig et St-Antoine, au Nord-est par les rues St-Denis et Bonsecours; et à poser ses fils sous terre dans tout autre district en même temps que se fera l'enfouissement des fils de toutes les autres compagnies d'éclairage électrique, de téléphone et de télégraphe.

L'énergie nécessaire pour les services que comporte la présente soumission sera produite par les forces hydrauliques de Beauharnois, contrôlées par un syndicat qui comprend MM.

Wm.-C. McINTYRE,
E.-B. GREENSHIELDS,
F.-H. WILSON,
E.-A. ROBERT,
J.-M. WILSON,
Wm.-C. FINLEY,
G.-L. CAINS,
G.-G. FOSTER, C.R.,
H.-J. FULLER,
R.-N. SMYTH,
R.-J. TOOKE,
W.-S. LESLIE,
W.-F. RODDEN,
F.-J. SHAW,

Les soussignés se réservent le droit de céder le contrat à la Compagnie qu'ils sont actuellement à former pour cet objet, et il est entendu que, dans le cas où cette offre serait acceptée, le contrat entre la Ville et les soussignés renfermera une clause donnant à cette Compagnie le droit de faire, dans la Ville de Montréal, les opérations voulues pour pourvoir aux services que comporte la présente soumission.

Si la présente soumission est acceptée avant le 15 janvier 1908, les soussignés seront prêts à éclairer les rues publiques le 1er janvier 1909, et si elle est acceptée d'ici au 1er mai 1908, les soussignés seront prêts à éclairer les rues publiques sous 18 mois de cette date-là.

La non-acceptation de cette soumission d'ici au 1er mai 1908 sera considérée comme un refus de l'offre contenue dans les présentes et le chèque qui a été déposé devra alors être remis aux soussignés.

E.-A. ROBERT,
Pour lui-même et ses associés.
Montréal, 12 décembre 1907.

For power, for heating and industrial purposes, as follows:

Amount of power delivered in horse power	Annual cost of 10 hour power per horse power 7 a.m. to 6 p.m.	Annual cost of 24 hour power per horse power	Annual cost of restricted hour power per horse power	Annual cost of power with stand by charge and meter rate	
0-2	\$35.00	\$40.00	\$32.00	Per H. P. \$12.50	Pe. K.H. 1.8
2-5	32.50	35.00	30.00	12.50	1.35
5-10	30.00	32.50	27.00	12.50	1.125
10 to 100	27.00	30.00	22.50	10.00	1c
100 to 500	25.00	27.00	20.00	9.00	1c
Large blocks of power		25.00	18.00	8.00	1c

The undersigned is prepared to complete the placing of the wires underground, within two years from the signing of the contract in the congested district; say, the district bounded in front by the river, to the south-west by Inspector street, to the north-west by Craig and St. Antoine streets, and to the north-east by St. Denis and Bonsecours streets; and in any other district to place its wires underground simultaneously with the placing underground of the wires of all other electric light and telephone and telegraph Companies.

The power necessary to carry out this contract will be developed from the Beauharnois water powers controlled by a Syndicate which includes Messrs.

Wm. C. McINTYRE,
E. B. GREENSHIELDS,
F. H. WILSON,
E. A. ROBERT,
J. M. WILSON,
Wm. C. FINLEY,
G. L. CAINS,
G. G. FOSTER, K. C.,
H. J. FULLER,
R. N. SMYTH,
R. J. TOOKE,
W. S. LESLIE,
W. F. RODDEN,
F. J. SHAW,

and the undersigned reserve the right to assign the contract to a Company which is being formed by them for the purpose, it being understood that in the event of this offer being accepted, the contract between the City and the undersigned shall include the right from the City to operate in the City of Montreal for the purposes covered by this tender.

If this tender be accepted before 15th January 1908, the undersigned will be ready to light the public streets by 1st January 1909; and if accepted by 1st May 1908, the undersigned will be ready to light the public streets within eighteen months from that date.

Non-acceptance of this tender by 1st May 1908, shall constitute a refusal of offer herein contained, and the deposit cheque shall then be returned to the undersigned.

E. A. ROBERT,
For Self and Associates.
Montreal, twelfth December 1907.

20 De la "Montreal Light, Heat and Power Co."

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY."
Cabinet du Secrétaire-Trésorier.

Montréal, le 14 décembre 1907.

Hon. L.-O. David,
Greffier de la Cité,

Montréal.

Cher monsieur,

Au sujet de la demande de soumission de la Ville pour l'éclairage public au gaz des rues de la Ville:

Comme le nombre des lampes maintenant en usage est

20. From The Montreal Light, Heat & Power Co.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.
Office of the Secretary-Treasurer.

Montreal, Dec. 14th. 1907.

Hon. L. O. David,
City Clerk,
Montreal.

Dear Sir:—

With respect to the City's advertisement for tenders for the public lighting by gas of the streets of the City:

As the number of lights at present in service is compa-

relativement minime, et, comme c'est un fait notoire que l'éclairage des rues par lampes à gaz dans notre climat est insuffisant et peu satisfaisant, au lieu de soumissionner pour ce service, nous proposons que les lampes électriques à incandescence d'une puissance illuminative de 16 et de 32 bougies, selon que requis, devrait être substituées aux lampes à gaz, aux termes mentionnés dans notre soumission de ce jour au sujet du service de l'éclairage électrique des rues.

Si l'on désire continuer l'usage des lampes à gaz, cette Compagnie est prête à fournir le gaz à cette fin à un taux spécial et au compteur.

Pour renseignements au sujet de la fourniture du gaz aux citoyens pour l'éclairage, pour la cuisine et pour fins industrielles, veuillez référer à notre soumission pour éclairage électrique de la même date.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY."

J. S. NORRIS,

Secrétaire-Trésorier.

* * *

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY."

Cabinet du Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 14 décembre 1907.

Hon. L.-O. David,

Greffier de la Cité,

Montréal.

Cher Monsieur,

En réponse à la demande de soumission publiée par la Ville de Montréal pour la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, nous vous ferons remarquer qu'il n'y a pas de cahier de charges, et qu'il est impossible de faire une soumission sans un plan complet et un cahier de charges permettant d'établir une comparaison entre les soumissions reçues. Nous nous permettrons de vous faire la proposition suivante:

10.—Eclairage public

La Cité nommera un expert en électricité et la "Montreal Light, Heat & Power Co." en nommera un de son côté; le troisième expert en électricité sera nommé soit par les experts ci-dessus ou par une Commission conjointe du "Board of Trade" et de la Chambre de Commerce, et il est entendu que seulement des hommes pratiques et de haute compétence devront être choisis; lesdits experts devront préparer un cahier de charges détaillé ainsi que des quantités, et établir le coût de l'installation et de l'exploitation d'une usine (10) par la Ville comme entreprise municipale, ou (20) sur la base d'affermage de l'usine à une corporation.

La "Montreal Light, Heat & Power Company" acceptera la décision des experts, ou la décision de la majorité des experts, et fera un contrat avec la Ville au plus bas prix établi, plus cinq pour cent (5%), et à défaut de ce faire, le chèque accepté de \$50,000, qui accompagne les présentes, sera confisqué.

20.—Re Fourniture d'énergie électrique et de gaz aux citoyens pour l'éclairage et le chauffage et pour des fins industrielles

Quant à ce qui concerne ce service, la "Montreal Light, Heat & Power Co." est à préparer actuellement un échelonnement de prix et des états estimatifs dans l'intention d'annoncer une réduction des taux actuels pour l'éclairage des résidences, tant au gaz qu'à l'électricité, à partir du 1er mai prochain. En même temps qu'elle réduirait ses prix, la Compagnie se propose d'adopter ses taux pour le service du gaz et de l'électricité à l'échelle qui est connue sous le nom de "London Sliding Scale," en vertu de laquelle le consommateur deviendra un associé de la Compagnie et bénéficiera directement et proportionnellement d'une réduction des taux, tout comme les actionnaires de la Compagnie tirent un bénéfice sous forme de dividendes.

Nous attirons l'attention de la Ville sur le fait que, bien que votre contrat pour le gaz n'expire que dans deux ans et demi, c'est notre intention, comme je viens de le dire,

relativement small, and as it is recognized that gas lamps for street lighting purposes in this climate are inefficient and unsatisfactory, in lieu of tendering for this service we propose that electric incandescent lamps of 16 and 32 candle power, as might be required, be substituted for the existing gas lamps, on the terms mentioned in our tender of even date to your City in connection with the electric street lighting service. If it is desired to continue the gas lamps, this Company is prepared to supply gas for the purpose at a special rate on a meter basis.

For information in regard to the supply of gas service to citizens for lighting, cooking and industrial purposes, please refer to our tender for Electric Street Lighting of even date.

We have the honor to be, Sir,

Your obedient servants,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

J. S. NORRIS,

Secretary-Treasurer.

* * *

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

Office of the Secretary-Treasurer.

Montreal, December 14th, 1907.

Hon. L. O. David,

City Clerk,

Montreal.

Dear Sir:—

Replying to advertisement of the City of Montreal requesting tenders for the supply of electricity for public street lighting, inasmuch as no specifications are furnished, and that it is impossible to make a tender without full plans and specifications, that could be compared with any other tenders that might be received, we beg to submit the following proposition:

1st.—Public Lighting.

The City to name an electrical expert and the Montreal Light, Heat & Power Company to name an electrical expert; the third electrical expert to be named either by the aforesaid experts or by a joint Committee of the Board of Trade and Chamber of Commerce, — it being understood that only practical and men of high standing are to be appointed; the said experts to prepare a detailed specification and quantities, and establish the cost of installing and operating a plant (1st) by the City as a municipal undertaking, or (2nd) on the basis of leasing the plant to a corporation.

The Montreal Light, Heat & Power Company will accept the finding of the expertise, or a majority of them, and will enter into a contract with the City at the lowest price established, plus five per cent. (5%), and in default of their so doing, to forfeit the sum of \$50,000, being the amount of the Company's accepted cheque herewith accompanying.

2nd.—Re Supply of electric energy and gas to the citizens for lighting, heating and industrial purposes.

As regards this service, the Montreal Light, Heat & Power Company is now engaged in the preparation of a scale of prices and other estimates, with the intention of announcing a reduction in the prevailing rates for residential lighting, for both gas and electricity, from May 1st, next. Simultaneously with the proposed reduction in prices, it is the Company's intention to adapt its rates for gas and electric service to what is known as the "London Sliding Scale", under which scale the consumer becomes a partner in the Company and benefits directly and proportionately in the way of reduced rates as the shareholders of the Company in the way of dividends.

We would draw the City's attention to the fact that notwithstanding our contract for gas has yet two and a half years to run, it is our intention, as noted above, to give

de donner au public l'avantage d'une réduction des prix, à compter du 1er mai prochain.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY."

J.-S. NORRIS,
Secrétaire-Trésorier.

Les Pompes de l'Aqueduc

Rapport des Ingénieurs Experts (1)

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Conformément à la résolution du Conseil en date du 9 décembre, nous donnant instruction de faire rapport,

- (1) sur la capacité de toutes les pompes de l'aqueduc,
 - (2) sur l'opportunité d'acheter une nouvelle pompe,
 - (3) sur la capacité que devrait avoir cette pompe,
- nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant:

(1) Capacité de toutes les pompes de l'aqueduc

La capacité totale de toutes les pompes à la station du bas niveau est d'environ 51,000,000 de gallons par 24 heures.

Ces pompes sont divisées en deux classes: celles qui sont mues par l'eau et celles qui sont mues par la vapeur.

Les pompes mues par l'eau sont au nombre de quatre et ont une capacité totale d'environ 12,000,000 de gallons par 24 heures.

Les pompes mues par la vapeur sont aussi au nombre de quatre et ont une capacité totale d'environ 39,000,000 de gallons par 24 heures.

Pompes mues par l'eau

Les quatre pompes mues par l'eau ne peuvent donner leur plein rendement que durant les mois d'été, lorsque l'eau est haute.

Pendant l'hiver, leur capacité est très réduite et, à certains moments, est complètement nulle, comme cela s'est vu pendant le mois de mars des années 1895, 1896 et 1905.

Pendant une partie de ce mois, en ces années-là, il n'y avait pas d'eau disponible pour actionner les roues et, à l'heure qu'il est, bien que l'eau soit relativement haute, la capacité des pompes mues par l'eau n'est que d'environ 7,000,000 à 8,000,000 de gallons par 24 heures, tandis que, du milieu du mois de février au 1er d'avril, l'eau est généralement à son plus bas niveau.

Si l'on prend comme base le mois de mars des quatre dernières années, la moyenne de la quantité d'eau pompée par ces pompes n'a pas dépassé 3,000,000 de gallons par 24 heures, tandis que, dans une de ces années, la moyenne a été de moins de 500,000 gallons.

Nous avons examiné avec soin les données en la possession du département de l'aqueduc relativement au niveau de l'eau, et le rapport des unes aux autres, afin de constater si, d'après les conditions qui existent actuellement et celles qui régnaient dans ces dernières années, l'on pourrait se faire une idée des conditions qui existeront probablement dans deux ou trois mois d'ici. Nous avons constaté qu'il n'y a aucune relation entre les niveaux de l'eau à l'automne et au printemps, c'est-à-dire que si l'eau est haute à l'automne, cela n'indique pas nécessairement qu'elle sera également haute aux mois de février et de mars.

Par conséquent, en estimant la capacité des pompes pour la prochaine saison d'eau basse, nous avons cru devoir éliminer entièrement les pompes mues par l'eau.

(1) Pour délibérations, voir pages 874 et 879

the public the benefit of a reduction from the 1st. of May next.

We have the honor to be, Sir,

Your obedient servants,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

J. S. NORRIS,
Secretary-Treasurer.

Pumps for the Water Works

Report of the Expert Engineers. (1)

To His Worship the Mayor and to the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

In accordance with resolution of Council dated December 9th., instructing us to report:

- (1) On the capacity of all the pumps of the Water Works,
 - (2) On the advisability of purchasing a new pump.
 - (3) On the capacity which such pump should have,
- we beg to report as follows:

1st. On the capacity of all the pumps of the Water Works.

The total pumping capacity of all the pumps at the Low Pumping Station is about fifty-one million gallons (51,000,000 gallons) per 24 hours.

These pumps are divided into two classes, viz: "Water Driven" and "Steam Driven."

The water driven pumps are four (4) in number with a total pumping capacity of about 12,000,000 gallons per 24 hours.

The steam driven pumps are also four (4) in number with a total pumping capacity of about 39,000,000 gallons per 24 hours.

Water driven.

The four water driven pumps can only be relied upon to deliver their full capacity during the summer months, when the water is high.

During the winter months, their pumping capacity is very much reduced, and at times, cut off altogether, as was the case during the month of March, in the years 1895, 1896 and 1905. During a portion of these months there was no water available to drive the wheels. At the present time, although the water is comparatively high, the pumping capacity of the water driven pumps is only about 7,000,000 to 8,000,000 gallons per 24 hours, while from about the middle of February to the 1st of April, is generally the lowest water throughout the year.

Taking the month of March for the last four years as a basis, the average water pumped by these pumps did not exceed 3,000,000 gallons per 24 hours. Whereas in one year the average was less than 500,000.

We have gone carefully into the date in the possession of the Water Department relative to water levels and their relation to each other, to ascertain if from the conditions existing at present, and in the immediate past, any practical estimate, could be formed as to the probable conditions likely to obtain, two, or three months hence. We find that there is no relation between the levels in fall and spring; high water in the fall does not necessarily denote that the water in February and March will be high.

Therefore in estimating the pumping capacities for the approaching low water season, as stated above, we would eliminate the water driven pumps altogether.

(1) For deliberation, see pages 874 and 879

Pompes mues par la vapeur

Voici quelle est la capacité des 4 pompes mues par la vapeur:

No 1.	10,000,000
No 2.	8,000,000
No 3.	9,000,000
No 4.	12,000,000

soit un total de 39,000,000 de gallons par 24 heures.

Parmi ces pompes, la pompe No 1 a été installée il y a 21 ans; la pompe No 2, il y a 14 ans; la pompe No 3, il y a 37 ans, et la pompe No 4 a été tout dernièrement installée.

Les pompes Nos 1, 2 et 3 ont encore besoin de beaucoup de réparations. Ces réparations, par suite des conditions qui ont existé dans ces dernières années n'ont pu être exécutées.

Dans le cours de cette année, de sérieuses ruptures se sont produites dans les pompes Nos 1 et 2. Pendant les mois de février, mars et avril (saison d'eau basse), ainsi que pendant les mois d'août et de décembre, il y a eu aussi de légers dérangements, comme la chose arrive dans toutes les machines.

Consommation de l'eau

D'après les données en la possession du département, il appert que la consommation de l'eau dans la ville a augmenté l'année dernière de 3,000,000 à 4,000,000 de gallons par 24 heures, de sorte qu'il faudrait, pendant la saison d'eau basse de 1908, environ 37,000,000 de gallons par 24 heures.

Pendant la dernière partie du mois de février et pendant tout le mois de mars, les pompes mues par la vapeur doivent pouvoir fournir toute cette quantité d'eau. Mais, comme la capacité totale des pompes mues par la vapeur n'est que de 39,000,000 de gallons par 24 heures, soit 2,000,000 en sus des besoins réels, il est évident que, dans le cas où il surviendrait un accident sérieux qui exigerait un arrêt prolongé de quelqu'une de ces quatre pompes, durant ce temps-là, l'approvisionnement d'eau serait tout à fait insuffisant. L'on pourrait suppléer partiellement à cette insuffisance en augmentant la vitesse des autres pompes, mais pas plus de 2 ou 3 millions de gallons ne pourraient être ainsi obtenus en toute sûreté.

Opportunité d'acheter une nouvelle pompe

Nous recommandons que la capacité actuelle des pompes soit augmentée le plus tôt possible.

Capacité que ladite pompe devrait avoir

Comme nous croyons qu'il serait impossible d'installer une pompe de la capacité voulue dans l'espace de moins d'une année, nous sommes par conséquent d'opinion qu'il ne serait pas sage de rejeter la proposition qui nous a été soumise par le sous-greffier de la Cité, le 10 décembre 1907, à l'effet d'acheter une pompe de 5,000,000 de gallons mue par la vapeur, pourvu qu'elle puisse être installée et soit prête à fonctionner pas plus tard que le 20 février 1908.

Nous vous recommandons par conséquent l'achat de ladite pompe à ces conditions.

Comme il faudra probablement se servir des pompes à vapeur pendant 5 ans encore, en attendant l'achèvement des améliorations au système de l'aqueduc actuellement en cours, nous recommandons qu'une pompe pouvant fournir pas moins de 12,000,000 de gallons soit installée pendant l'année 1908, pour pourvoir à la consommation qui va en augmentant chaque année, de manière à permettre à la Cité de faire aux pompes à vapeur actuelles les réparations voulues pour les mettre dans un parfait état d'efficacité et de façon à ce qu'une pompe puisse toujours être tenue en réserve.

Le tout respectueusement soumis,

GEO. JANIN,
T.-W. LESAGE,
WALTER-H. LAURIE,
THOMAS HALL,
PERCIVAL-W. ST.-GEORGE.

Montréal, 13 décembre 1907.

Steam driven pumps.

The four steam driven pumps are of the following capacity,

No. 1.	10,000,000
No. 2.	8,000,000
No. 3.	9,000,000
No. 4.	12,000,000

or a total of 39,000,000 gallons per 24 hours.

Of these pumps No. 1 was installed 21 years ago; No. 2, 14 years ago; No. 3, 37 years ago; and No. 4, just recently installed.

Nos. 1, 2 and 3, are all in very great need of a thorough overhauling, which owing to conditions existing during the past few years it has been impossible to have executed.

During the present year Nos. 1 and 2 have had several serious breaks, during the months of February, March and April (low water season), also in August and December, besides minor stoppages, incident to all machinery.

Water consumption

From data in possession of the department, it is apparent that the water consumption of the City has increased within the last year between 3,000,000 and 4,000,000 gallons per 24 hours making the present requirement for the low water season of 1908 about 37,000,000 gallons per 24 hours.

During the latter part of February, and the whole of March, the steam driven pumps must be capable of delivering the whole of this quantity of water, but as the total pumping capacity of the steam driven pumps is only 39,000,000 gallons per 24 hours, or 2,000,000 in excess of actual requirements, it is obvious that should a serious accident requiring a prolonged stoppage happen to any one of these four pumps, during that time, a serious shortage would be the result. A portion of this shortage might be made up by increasing the speed of the other pumps, but not more than two or three million gallons could possibly be counted on from this source with safety.

On the advisability of purchasing a new pump.

We would advise that the present pumping capacity be increased at the very earliest possible date.

On the capacity which said pump should have.

As we believe that it would be impossible to instal a pump of such capacity as is required, in less than a year's time, we are, therefore, of the opinion that it would be unreasonable to reject the proposition submitted to us by the Asst. City Clerk, on the 10th. December, 1907, for a steam driven five (5) million gallon pump, providing same can be put in working order not later than February 20th 1908. We would therefore recommend the purchase of said pump under those conditions.

As the steam pumping system will likely be required for a period of about five years, pending the completion of the improvements to the aqueduct system now in progress, we would recommend that a pump, capable of delivering not less than 12,000,000 gallons, be installed during the year 1908, to provide for the increased annual consumption, to enable the City to make such overhauling of their present steam plant as will put in it in an efficient condition, and so that one pump may always be held in reserve.

The whole respectfully submitted,

GEO. JANIN,
T.-W. LESAGE,
WALTER H. LAURIE,
THOMAS HALL,
PERCIVAL W. ST. GEORGE.

Montreal, December 13th, 1907.

OPINIONS LEGALES

Lettre de M. J.-H. Nault, pour permission de traverser certaines rues avec des fils électriques

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 13 décembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

Messieurs.

Une lettre de M. J.-H. Nault, demandant la permission de traverser certaines rues avec des fils électriques ou des tuyaux, soit en passant au-dessus ou au-dessous desdites rues, ayant été lue à la séance de votre Commission du 14 novembre dernier, il fut résolu de renvoyer cette demande aux avocats de la Cité afin de savoir si l'autorisation demandée est légale, et si la Commission peut présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder ce privilège; et, dans l'affirmative, quelle serait la manière de rédiger cette recommandation au Conseil.

En réponse à la résolution de votre Commission, nous avons l'honneur de faire rapport que nous avons pris communication de la lettre de M. Nault, par laquelle nous constatons que l'objet en vue est de lui permettre de vendre le surplus d'énergie électrique laissé à sa disposition, et ce, pour des fins d'éclairage ou de force motrice; sa lettre contenant la déclaration qu'il est prêt à se conformer aux règles et règlements actuellement en force dans la Cité de Montréal en rapport avec des privilèges de cette nature.

Nous sommes d'avis que l'autorisation demandée est légale et votre Commission peut faire rapport au Conseil pour recommander d'accorder ce privilège.

Quant à la manière de rédiger cette recommandation au Conseil, nous suggérons que la recommandation soit accompagnée d'un rapport conforme à d'autres rapports identiques pour les mêmes fins d'octroi de privilèges à des particuliers ou compagnies dans la Ville de Montréal, notamment la Cie Carsley et la Compagnie de Publication *La Patrie*, le tout sujet à l'approbation du Conseil de la Cité et à la passation d'un contrat notarié, contenant les conditions de tel octroi.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité.)

Vente des journaux dans les rues par les petites filles

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 13 décembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de Police.

Messieurs,

A une assemblée de la Commission de Police, tenue le 13 novembre dernier, M. l'échevin Gallery a attiré l'attention de la Commission sur le fait que des petites filles de bas âge vendent des journaux dans les rues et que, de ce fait, leur innocence était en danger. Il demanda que l'on prépare un règlement défendant aux petites filles d'un certain âge de faire ce commerce.

Votre Commission adopta alors une résolution pour prier les avocats de la Cité de bien vouloir donner leur opinion à ce sujet.

Pour nous conformer à cette demande de votre Commission, nous avons l'honneur de faire rapport qu'il n'y a rien dans la charte de la Cité qui se rapporte directement à cette question; mais, par la clause 11 de l'article 300, la Cité est autorisée à passer des règlements dans le but de réglementer ou de défendre le trafic et les ventes sur les

LEGAL OPINIONS.

Letter from Mr. J. H. Nault, for permission to cross certain streets with electric wires.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Dec. 13th. 1907.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

A letter from Mr. J. H. Nault, asking permission to cross certain streets with electric wires or pipes, either over or under said streets, having been read at the meeting of your Committee dated the 14th of November last, it was resolved to refer said request to the City attorneys to ascertain whether the authority asked could legally be obtained, and whether the Committee could report to Council recommending that the said privilege be granted; and, if so, how should said recommendation to Council be drafted.

Replying to the resolution of your Committee, we beg to report that we have taken communication of Mr. Nault's letter, in which we notice that the object in view is to allow Mr. Nault to sell the surplus of electric power left at his disposal, and this, for light and power purposes; Mr. Nault's letter states that he is ready to comply with existing rules and by-laws in force in the City of Montreal, in connection with such privileges.

We are of opinion that the authorization sought for is legal and, that your Committee can report to Council, recommending that said privilege be granted.

As to the drafting of said recommendation, we would suggest that it be accompanied by a report similar to other identical reports for the granting of the same privileges to private parties or companies of the City of Montreal more particularly the Carsley Co., and the publishing company *La Patrie*, the whole subject to the City Council's approval and to the executing of a notarial contract which should contain the conditions of such a contract.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Attorney and Counsel,

(For the City Attorneys.)

Sale of Newspapers by Little Girls in the Streets.

LAW DEPARTMENT

Montreal, Dec. 13th. 1907.

To the Chairman and Members of the Police Committee.

Gentlemen,

At a meeting of the Police Committee, held the 13th of November last, Ald. Gallery drew the Committee's attention to the fact that young girls were selling newspapers in the streets and, that, on that account, their innocence was in danger. He asked that a by-law be prepared prohibiting little girls of a certain age, to carry on said trade.

Your Committee adopted a resolution requesting the City attorneys to give their opinion in this connection.

In order to comply with your Committee's request, we beg to report that there is nothing in the City Charter which relates directly to said question; but, by clause 11 of article 300, the City is authorized to pass by-laws for the purpose of regulating or prohibiting traffic and sales in

rues, trottoirs et places publiques; et nous sommes d'avis que tel règlement pourra s'appliquer aux petites filles de bas âge pour la vente des journaux.

Nous ajoutons que le chef de police a, par les pouvoirs de sa charge et de ses fonctions, toute l'autorité voulue pour protéger les moeurs de ces petites filles, avec l'aide des hommes sous son contrôle, comme gardiens de la paix publique.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Rapport de l'inspecteur des Edifices au sujet d'une réclamation d'un nommé Amédée Chevalier

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 17 décembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

Messieurs,

Lors d'une assemblée tenue le 12 décembre courant, par votre Commission, l'inspecteur des Edifices a soumis un rapport au sujet d'une réclamation par un nommé Amédée Chevalier, concernant une plainte contre Mme E. Dufort devant la Cour du Recorder.

Sur une résolution de votre Commission, ce rapport nous a été référé pour avoir l'opinion des avocats de la Cité.

La réclamation en question s'élève à la somme de \$53.75, que ce nommé Chevalier prétend avoir déboursée pour payer son avocat, Mtre Lacasse, concernant la plainte qu'il aurait faite contre cette dame Dufort devant la Cour du Recorder.

D'après l'exposé des faits contenus dans le rapport de l'inspecteur des Edifices, nous constatons que la plainte portée par le nommé Chevalier n'a jamais été autorisée par l'inspecteur des Edifices, ou aucun de ses officiers. Cette plainte contre Mme Dufort, pour prétendue contravention aux règlements de la Cité pour l'ouverture d'une cour à bois de chauffage et de charbon, a effectivement été instruite devant la Cour du Recorder, et Mme Dufort a été condamnée à \$5.00 d'amende ou les frais, mais ni l'inspecteur des Edifices, ni aucune personne autorisée dans le Département relevant de votre Commission n'a pris l'initiative de cette procédure devant la Cour du Recorder et n'a été appelée à la soutenir devant cette Cour au nom de la Cité, ou comme témoin.

Il ressort clairement de ce rapport que la plainte était toute privée et personnelle au nommé Chevalier, et l'inspecteur des Edifices conclut que s'il y a eu des frais de poursuites, ils ont été inutiles, et dans tous les cas, c'est M. Chevalier qui doit les supporter.

Nous croyons devoir adopter les conclusions de ce rapport et aviser votre Commission que la Cité n'a encouru aucune responsabilité dans l'espèce et doit rejeter telle réclamation.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Changements au pont de la rue Ste-Catherine

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 21 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voirie.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 5 novembre courant, l'inspecteur de la Cité ayant soumis un

the streets, sidewalks and public places; and we are of opinion that such by-law could apply to young girls selling newspapers.

Moreover, the chief of Police has, in virtue of his position and functions, all the necessary authority to protect morals of these little girls, with the aid of men under his control, as guardians of public peace.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Building Inspector's report anent Mr. Amédée Chevalier's Claim.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Dec. 17th, 1907.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 12th of December instant, the Building inspector submitted a report anent Mr. Amédée Chevalier's claim, concerning a complaint made against Mrs. E. Dufort, before the Recorder's Court.

By a resolution of your Committee, said report was referred to us for the City attorney's opinion.

The claim in question amounts to \$53.75, which sum Mr. Chevalier alleges he has disbursed to pay his lawyer, Mr. Lacasse, for the complaint he made against Mrs. Dufort before the Recorder's Court.

From the statement of facts contained in the Building inspector's report, we see that the complaint made by Mr. Chevalier has never been authorized by the Building inspector nor by any of his officials. The said complaint against Mrs. Dufort for the so-called infraction of the City by-laws, for having opened a wood and coal yard, has effectively been proceeded with before the Recorder's Court, and Mrs. Dufort condemned to a fine of \$5.00 or costs, but neither the Building inspector, nor any authorized party of the Department connected with your Committee, has taken the initiative of said proceedings before the Recorder's Court, or has been called to support said complaint before the Court on behalf of the City, or as a witness.

It is clearly shown by said report that the complaint was completely private and was Mr. Chevalier's own case, and the Building inspector concludes that if there were any costs made, they were useless, and at all events, they should be borne by Mr. Chevalier.

We think we should adopt the conclusions of said report and advise your Committee that the City has incurred no responsibility in this case, and should reject said claim.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Alterations to the Ste. Catherine Street Bridge.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 21st. 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 5th of November instant, the City surveyor's report anent the request

rapport au sujet de la demande de la Compagnie du Pacifique Canadien à l'effet d'exécuter certains changements au pont de la rue Ste-Catherine, il fut résolu que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir quelles sont, à ce sujet, les obligations de la Ville et celles de la Compagnie du Pacifique Canadien.

En réponse aux instructions contenues dans cette résolution, nous avons l'honneur de déclarer que nous avons pris connaissance de la correspondance échangée entre MM. Drinkwater, secrétaire, et Irwin, agent de droit de passage, tous deux de la Compagnie du Pacifique Canadien, par laquelle ils font part à la Cité de l'intention de la Compagnie d'étendre et d'améliorer les facilités de leur trafic à Hochelaga, ce qui nécessiterait des changements dans le pont construit par la Cité de Montréal sur la rue Ste-Catherine. Le tout est accompagné d'un plan des améliorations projetées.

Il résulte de deux rapports, l'un fait par M. Howard et adressé à M. Barlow, l'inspecteur de la Cité, et d'un autre rapport de ce dernier, que les changements en question audit pont peuvent être faits sous certaines conditions énumérées dans leurs rapports, et, notamment, que le coût entier desdits travaux devrait être supporté par ladite Compagnie. Ils suggèrent de plus que cette dernière soit tenue responsable de toute réclamation et de tout accident pouvant résulter de la reconstruction dudit pont et de son maintien à l'avenir.

En référant au contrat d'arrangement intervenu le 3 février 1892 entre la Compagnie du Chemin de fer Pacifique Canadien et la Cité de Montréal en rapport avec le viaduc ou pont de la rue Ste-Catherine-Est, nous constatons que la Cité s'est engagée à construire un pont pour servir de continuation à la rue Ste-Catherine, au-dessus de la voie ferrée de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et que, dans ce but, elle a fait l'acquisition, par voie d'expropriation, du terrain nécessaire pour appuyer les deux extrémités du pont lequel appartenait à ladite Compagnie.

Cette dernière Compagnie a été indemnisée pour la cession de ce terrain, et la Ville, en prenant l'obligation de construire ce pont, s'est obligée à le construire de façon à ne pas nuire au trafic de ladite Compagnie et à maintenir ledit pont à l'avenir en bon état de réparations, à ses frais et dépens, comme aussi de tenir ladite Compagnie indemne de toutes pertes ou dommages pouvant résulter à ladite Compagnie à raison de la construction et du maintien ou de l'usage dudit pont.

De son côté, la Compagnie du Pacifique Canadien s'est obligée, par ledit contrat, à payer tous les dommages qu'elle pourrait causer par sa faute ou la négligence de ses employés, ou sans la faute ou la négligence de la Cité ou de ses employés, soit audit pont, soit à aucune partie des travaux exécutés par la Cité de Montréal en rapport avec le pont en question.

Voilà, en résumé, les obligations respectives de la Cité et celles de la Compagnie du Pacifique Canadien, d'après le contrat ci-dessus mentionné en rapport avec le pont tel qu'existant.

Quant aux nouveaux travaux ou changements que la Compagnie du Pacifique Canadien désire faire dans le pont de la rue Ste-Catherine, lesquels doivent, d'après les deux rapports de MM. Howard et Barlow, être très considérables et modifier d'une manière importante le pont existant, ils doivent nécessairement faire l'objet d'un nouveau contrat entre la Cité et la Compagnie du Pacifique Canadien, attendu que les ingénieurs de la Commission de la Voirie déclarent que ces travaux ou changements sont demandés par la Compagnie du Pacifique Canadien pour l'intérêt de son trafic et l'avantage du chemin de fer à cet endroit, et qu'ils suggèrent que ces changements doivent être exécutés aux frais et dépens de la Compagnie, et non de la Cité de Montréal.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

of the Canadian Pacific Railway Co., for certain alterations to be made to the Ste. Catherine street bridge, having been submitted, it was resolved that the Law Department be asked to give their opinion as to what are the obligations of the City of Montreal, and of the Canadian Pacific Railway Co. in this connection.

In compliance with the instructions contained in said resolution, we beg to state that we have taken communication of the correspondence between Messrs. Drinkwater, secretary, and Irwin, passenger agent, of the Canadian Pacific Ry., in which they informed the City of the Company's intention to extend and improve traffic facilities at Hochelaga, and that this would necessitate alterations to the bridge built by the City of Montreal over Ste. Catherine street. The whole is accompanied by a plan of the proposed alterations.

Two reports were made, one by Mr. Howard to Mr. Barlow, City surveyor, and one by the latter official, and from said reports, it appears that the alterations in question can be made under certain conditions enumerated in their reports, and, more particularly, that the entire cost of said works shall be borne by the said Company.

They moreover suggested that the Company should be held responsible for all claim and accidents resulting from the rebuilding of said bridge and for its maintenance.

By referring to the agreement entered into, on the 3rd of February 1892, between the Canadian Pacific Railway Co., and the City of Montreal, in connection with the Ste. Catherine street subway or bridge, we ascertain that the City has agreed to construct a bridge to continue Ste. Catherine street over the Canadian Pacific Railway tracks, and that, for said purpose, the City has expropriated the necessary ground belonging to the Company, in order to support both ends of said bridge.

The Company was indemnified for the cession of said land, and the City, in assuming the obligation of building said bridge, has bound itself to construct same in such a way as not to interfere with the Company's traffic and to maintain said bridge, in the future, in a good state of repair at its own expense, and the City shall also be held to indemnify the said Company for any losses or damages which may be occasioned by the construction, the maintenance or the use of said bridge.

On the other hand, the Canadian Pacific Railway is obliged by said contract, to pay all damages which may be occasioned through its fault or its employees' negligence, or without fault or negligence on the part of the City or its employees, either to said bridge or to any part of the works done by the City of Montreal in connection with the bridge in question.

Such is a brief statement of the respective obligations of both the City and the Canadian Pacific Railway, according to the agreement above mentioned in connection with the existing bridge.

As regards the new works or alterations which the Company desires to make in the Ste. Catherine street bridge, which, according to the two reports from Messrs. Howard and Barlow, are very important and will materially modify the existing bridge, they must necessarily be the object of a new agreement between the City and the Canadian Pacific Ry Co., inasmuch as the engineers of the Road Committee state that these works and alterations were asked for by the Canadian Pacific Ry., in the interest of its traffic and for the benefit of the railway in said locality, and they suggest that these alterations be made at the Company's cost, and not at the expense of the City of Montreal.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 5 décembre

Sont présents : MM. les échevins Yates, président, Stearns, Lavallée, David, Laviolette et Robillard.

1.—Soumis et lu le rapport suivant du chef du service des Incendies re patrouille de nuit et poste de pompiers de Ste-Cunégonde.

* * *

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Messieurs,

Référant à la lettre de M. Randall Davidson, en date du 23 octobre dernier, au sujet du rétablissement de la patrouille de nuit dans la zone congestionnée, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit:

J'inaugurai cette patrouille, il y a dix-huit ans; mais elle fut discontinuée à cause du nombre insuffisant d'hommes en un temps où leurs services sont le plus souvent requis. Le nombre anormal d'incendies survenus en 1904—on pourrait dire la même chose d'aujourd'hui—m'obligea à avoir de nouveau recours à ce système pour diminuer les pertes par le feu; mais, en vue des efforts quasi surhumains auxquels les hommes étaient soumis afin de maintenir cette patrouille, la pratique en fut arrêtée.

Je ne doute pas que cette patrouille rende de grands services; aussi, au printemps dernier, j'ai fait rapport à votre Commission pour obtenir les fonds nécessaires à l'envoie d'un nombre suffisant d'hommes supplémentaires pour protéger la Ville durant la prochaine saison d'hiver.

L'ouvrage du personnel des dévidoirs de réserve, durant l'été, n'est peut-être pas énorme; mais, en hiver, leurs services sont beaucoup plus souvent requis et ils ne peuvent être facilement employés en dehors des postes protégeant les diverses sections de la Ville et dans lesquels ils sont cantonnés lorsque les autres appareils sont sortis pour répondre à une alarme.

J'ai demandé des informations à ce sujet à différentes villes; et, d'après les réponses reçues, j'ai trouvé qu'aucune patrouille de ce genre n'existait dans aucune ville américaine. Ces villes considèrent qu'il est du devoir du Département de Police de veiller à la sûreté publique et que les pompiers peuvent rendre plus de services en restant dans leurs postes, dans le cas où un incendie éclaterait.

Je suis porté à partager cette manière de voir, et j'espère que la force policière sera augmentée en nombre afin que toutes les parties de la Ville, spécialement le district congestionné, soient suffisamment patrouillées et que les incendies soient promptement signalés au Département.

Vous trouverez ci-annexées des copies de lettres reçues re Patrouille de nuit.

Poste de pompiers de Ste-Cunégonde

Au sujet de la location de salle de cet édifice, un projet fut fait, et, comme vous le savez, il n'eut aucun résultat, car le Conseil autorisa Son Honneur le Maire à signer le bail de location. Ce bail expire au mois de mai prochain (1908) et je suggère qu'il ne soit pas renouvelé.

Respectueusement soumis,

Z. BENOIT,

Chef du service des Incendies.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 5th of December.

Present: Ald. Yates, chairman, Stearns, Lavallée, David, Laviolette and Robillard.

1.—Submitted and read the following report from the chief of the Fire Department re night fire patrol and Ste. Cunégonde police station:

* * *

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

Referring to Mr. Randall Davidson's letter of the 23rd of October last regarding the re-establishment of a night fire patrol in the congested area, I have the honor to report thereon as follows:

This fire patrol was inaugurated by me eighteen years ago and discontinued on account of the insufficient number of men at a time when their services are more frequently required. The abnormal occurrence of fires in 1904—the same may be said even of to-day—prompted me to again have recourse to this system of minimising the fire losses; but, in view of the quasi-inhuman strain to which the men were subjected for the object of keeping this patrol, the practice was stopped.

I have no doubt that the patrol rendered valuable services and, in the spring I reported to your Committee in favor of obtaining the necessary funds to enlist a sufficient number of extra men to protect the City during the current winter season.

The work of the spare reel men, perhaps, in summer is not very strenuous but, in winter, their services are oftener required, and they cannot well be spared outside of quarters protecting the various sections in which they are located, when the rest of the apparatus is out on an alarm.

I have made inquiries in various cities and from the replies received I found that no such patrols exist in any American cities. They consider it part of the Police Department's duties to look after the public safety, and that the firemen are of more service in their quarters should a fire occur.

I am inclined to endorse their view of the question, and hope that the police force will be increased in number so that all sections of the City, especially the congested district, can be adequately patrolled and fires promptly signalled to the Department.

Hereunto annexed you will find copies of letters received re fire patrol.

Ste. Cunégonde Fire Station.

Concerning the lease of the hall in this building, a protest was made, as you are aware, but it was of no avail and the Council authorized His Worship the Mayor to sign the lease. This lease expires next May (1908) and I believe it will not be renewed.

Respectfully submitted,

Z. BENOIT,

Chief Fire Department.

Résolu: Que le rapport du chef soit reçu et que ses conclusions soient approuvées.

2.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Chaudières, au sujet de la chaudière de l'engin Clapp & Jones du service des Incendies.

Résolu: De prendre en considération ce rapport lors de l'étude des crédits pour l'année 1908.

3.—Soumise et lue une lettre de M. Chas.-T. Lamoureux, M.D., médecin du service des Incendies *re honoraires*.

Déposée sur le bureau jusqu'à l'étude des crédits pour l'année 1908.

4.—Soumise et lue une lettre de M. A.-F. Dunlop, architecte, pour la construction de la caserne de pompiers No 5, rue Berthelet, informant la Commission que les travaux de ladite caserne seront retardés si la bâtisse n'est pas suffisamment chauffée, et demandant que l'entrepreneur plombier soit payé pour tenir un homme sur les lieux afin de chauffer les fournaies, ce travail étant habituellement payé par le propriétaire.

Après délibération, M. l'échevin Lavallée

Propose: Que M. Dunlop, suivant sa demande écrite en date du 2 décembre courant, soit requis d'autoriser l'entrepreneur plombier à engager un homme pour chauffer les fournaies, suivant la coutume. Cette autorisation ne devant pas être interprétée comme étant une acceptation des travaux de l'entrepreneur plombier pour le système de chauffage.

M. l'échevin Laviolette propose en

Amendement: De répondre à la lettre de M. Dunlop, en date du 2 décembre courant, que la Commission n'est pas prête à donner aucune autorisation à l'entrepreneur plombier pour le chauffage de la bâtisse avant que le système de chauffage ait été accepté par l'architecte et par la Commission.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Robillard, Laviolette, David, Stearns—4.

Contre: Lavallée, Yates—2.

L'amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

5.—Soumise et lue une lettre de M. A.-F. Dunlop, architecte, relativement aux enveloppes métalliques pour tuyau conducteur à être posé dans la tour d'eau de la nouvelle caserne de pompiers No 5. Est aussi soumise une soumission de MM. H.-R. Ives & Co., au montant de \$50, pour le posage de ce tuyau conducteur.

Résolu: Que la soumission de MM. H.-R. Ives & Co, au montant de \$50 pour ce travail, soit acceptée et que le surintendant du service des Alarmes d'incendie soit prié d'agir en conséquence.

6.—Sont reçues des soumissions de MM. Geo. W. Reed & Co., et de la "Colonial Doloment Co. Limited," à l'effet de poser certain plancher à la nouvelle caserne de pompiers No 5.

Déposée sur le bureau.

7.—Soumis les rapports suivants du surintendant du service de l'Éclairage:

(a) *Re offer* de la "Colonial Engineering Co.," à l'effet de construire et d'installer, pour le compte de la Cité, une usine municipale pour l'éclairage.

Sur recommandation du surintendant, il est

Résolu: De différer la question jusqu'au 16 décembre courant.

(b) *Re demande* de M. l'échevin J.-H. Nault, à l'effet de placer une lumière dans la ruelle St-David.

(c) *Re Lettre* de la "Robert Mitchell Co. Limited," demandant qu'une lampe électrique soit placée dans l'avenue Bel-Air, à mi-chemin entre les rues St-Jacques et St-Antoine.

Résolu: De prier le surintendant de faire droit à ces demandes aussi tôt que possible.

(d) *Re demande* de M. l'échevin Robinson, à l'effet de placer une lumière au coin de la rue Longueuil et de la ruelle Maurice, et rapport qu'une lampe à arc est requise à cet endroit et pourrait remplacer deux lampes incandescentes qui sont en service dans ladite rue Longueuil. Il recommande aussi de remplacer une lumière à gaz dans la rue Longueuil, près de la rue Notre-Dame, par une lampe incandescente de 32 bougies.

Resolved: That the chief's report be received and that the conclusions of same be approved of.

2.—Submitted and read a report from the Boiler inspector, anent the boiler of the Clapp & Jones engine.

Resolved: That said report be considered when the appropriation for 1908 are considered.

3.—Submitted and read a letter from Dr Chas.-T. Lamoureux, medical attendant of the Fire department *re fees*.

Laid on the table until appropriation for 1908 are considered.

4.—Submitted and read a letter from Mr. A. F. Dunlop, architect for the construction of No 5 fire station, Berthelet street, informing the Committee that the works of said station will be delayed if the building is not sufficiently heated, and asking that the plumbing contractor be paid to keep a man in the premises to heat the furnaces, said work being usually paid by the proprietor.

After deliberation, Ald. Lavallée

Moved: That Mr. Dunlop, according to his written request dated the 2nd of December inst., be requested to authorize the plumbing contractor to engage a man for the purpose of heating the furnaces according to custom. The said authorization shall not be interpreted as being an acceptance of the works performed by the plumbing contractor for the heating system.

Ald. Laviolette moved in

Amendment: To answer Mr. Dunlop's letter, dated the 2nd of December instant, stating that the Committee is not prepared to give any authorization to the plumbing contractor for the heating of the building, before the heating system has been accepted by the architect and by the Committee.

The said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Robillard, Laviolette, David and Stearns—4.

Nays: Lavallée, Yates—2.

So the amendment was carried and it was

Resolved: Accordingly.

5.—Submitted and read a letter from Mr. A. F. Dunlop, architect, concerning metal coverings for conduit pipe to be laid in the water tower of the new No. 5 fire station.

Submitted also a tender from Messrs H. R. Ives & Co., amounting to \$50 for the laying of said conduit pipe.

Resolved: That Messrs. H. R. Ives & Co's tender for said work amounting to \$50, be accepted and that the superintendent of the Fire alarm department be asked to act accordingly.

6.—Tenders from Messrs. Geo. W. Reed & Co., and from the Colonial Doloment & Co. Limited, for the laying of a certain floor in the new No 5 fire station, were received.

Laid on the table.

7.—Submitted the following reports from the superintendent of the Fire department:

(a) *Re offer* of the Colonial Engineering Co., for the construction and installation, on the City's account, of a municipal lighting plant.

On the superintendent's recommendation, it was

Resolved: That the question be deferred till the 16th of December instant.

(b) *Re petition* of Ald. J. H. Nault, for a light in St. David lane.

(c) *Re letter* of the Robert Mitchell Co., Limited, asking for an electric light in Bel Air avenue, half-way between St. James and St. Antoine streets.

Resolved: That the superintendent be asked to grant said requests as soon as possible.

(d) *Re request* by Ald. Robinson for a light, corner of Longueuil street and Maurice lane, and a report stating that an arc light was needed on said spot, and that it would take the place of two incandescent lights which are in use in said Longueuil street; recommending also that a gas light in Longueuil street, near Notre Dame street, be replaced by an incandescent light of 32 candle power.

Résolu: D'accorder cette demande et d'approuver les changements recommandés dans ce rapport.

8.—Soumise et lue une requête des propriétaires et locataires des environs de la rue Sherbrooke, de l'avenue Dumont et de la rue Dorion, demandant de placer une lumière électrique au coin de la rue Sherbrooke et de l'avenue Dumont.

Renvoyée au surintendant du service de l'Eclairage avec prière de faire droit à cette requête.

9.—Soumise et lue une lettre de M. Wm. T. Leach, se plaignant de la mauvaise qualité du gaz fourni aux citoyens par la compagnie "Montreal Light, Heat & Power"; également soumis un rapport du surintendant du service de l'Eclairage relativement à plusieurs plaintes sur la qualité du gaz fourni le soir du 28 novembre dernier. Est aussi soumise une lettre de la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power", déclarant que les plaintes formulées par les citoyens sont dues à un accident inévitable arrivé à une des fabriques de gaz (Gas Manufacturing Station), le soir en question, accident qui a fait qu'une partie du gaz non purifié a, par mégarde, passé dans les tuyaux de ce district.

Après mûre délibération, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les plaintes, ainsi que la lettre de la Compagnie "Montreal, Light, Heat & Power," soient reçues et déposées aux archives.

10.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission de l'Hôtel de Ville re Permis de Construction.

Déposé sur le bureau jusqu'à ce que M. l'échevin J.-B.-A. Martin se présente devant la Commission à ce sujet.

11.—A la demande de M. l'échevin Lavallée, il est *Résolu:* De placer une lumière au coin des rues St-Christophe et Roy, et que le surintendant du service de l'Eclairage soit prié d'agir en conséquence.

12.—Soumise et lue une lettre de M. Alex. Desmarteau re loyer d'une propriété située à Youville, quartier St-Denis, dans le but d'y établir un poste de pompiers.

Déposée sur le bureau.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE.
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 6 décembre. (Assemblée ajournée).

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette et Robillard.

1.—Est mise à l'étude la réquisition des crédits pour l'exercice 1908; et, après considération des salaires des employés des divers services se rattachant à la Commission des Incendies et de l'Eclairage, il est

Résolu: De recommander les salaires suivants:

Service des Incendies

Chel du service des Incendies.	\$3,500 à	\$3,600
Chef-adjoint du service des Incendies.	1,750 à	2,250
5 sous-chefs du service des Incendies.	1,750 à	1,850
Pourvoyeur du service des Incendies.	1,600 à	1,700
Secrétaire de la Commission des Incendies.	1,000 à	1,200
P. Lemieux.	400 à	600
J. Doolan, capitaine, poste No 1.	800 à	900
A. Dagenais, capitaine, poste No 14.	750 à	900
9 capitaines, postes Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 20.	750 à	875
13 capitaines, postes Nos 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23 et 24.	750 à	850

Dans le salaire des capitaines sont inclus le loyer, l'eau et le combustible, excepté pour les postes Nos 1, 2, 3, 7, 9, 10, 18, 19, 20, 21.

16 mécaniciens.	800 à	850
31 contremaîtres.	750 à	825
1 contremaître, corps de sauvetage No 2.		825

Resolved: That said request be granted and that the changes recommended in said report be approved of.

8.—Submitted and read a petition from proprietors and tenants in the neighborhood of Sherbrooke street, Dumont avenue and Dorion street, asking that an electric light be placed corner of Sherbrooke street and Dumont avenue.

Referred to the superintendent of the Light department with instructions to grant said request.

9.—Submitted and read a letter from Mr. Wm. T. Leach, complaining of the bad quality of gas supplied to citizens by the Montreal Light, Heat & Power Co., submitted also a report from the superintendent of the Light department concerning several complaints on the quality of gas supplied on an evening in November last. Submitted also a letter from the Montreal Light, Heat & Power Co., stating that the complaints made by the citizens were due to an unavoidable accident which occurred in one of the gas manufacturing stations, in the evening in question; accident which caused a portion of the unpurified gas, inadvertently, to pass through the pipes of said district.

After due consideration, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the complaints and the letter of the Montreal Light, Heat & Power Co., be received and filed of record.

10.—Submitted and read an extract from the minutes of the meeting of the City Hall Committee re Building permits.

Laid on the table until Ald. J. B. A. Martin appears before the Committee, in this connection.

11.—At the request of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That a light be placed corner of St. Christopher and Roy streets, and that the superintendent of the Light department be instructed to act accordingly.

12.—Submitted and read a letter from Mr. Alex. Desmarteau re renting of a property at Youville, St. Denis ward, for the purpose of establishing a fire station thereon.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 6th of December.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette and Robillard.

1.—Submitted statement of appropriations required for 1908, and, after due consideration of the salaries of employees of the various services under the control of the Fire and Light Committee, it was

Resolved: That the following salaries be recommended:

Fire Department

Chief of the Fire Department.	\$3,500 to	\$3,600
Deputy-chief.	1,750 to	2,250
5 sub-chiefs.	1,750 to	1,850
Supply officer.	1,600 to	1,700
Secretary of the Committee.	1,000 to	1,200
P. Lemieux.	400 to	600
J. Doolan, captain station No. 1.	800 to	900
A. Dagenais, captain station No. 14.	750 to	900
9 captains, stations Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 and 20.	750 to	875
13 captains, stations Nos. 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23 and 24.	750 to	850

In the captains' salary is included the rent, water and fuel, except for stations Nos. 1, 2, 3, 7, 9, 10, 18, 19, 20, 21.

16 machinists.	800 to	850
31 foremen.	750 to	825
1 foreman, salvage No 2.		825

1 contremaître, corps de sauvetage No 4	725 à	850
2 contremaîtres, postes Nos. 8 et 11.		800
1 mécanicien, poste No 5.		800
1 réparateur de boyaux, J. Thomas.	780 à	850

Salaires des Pompiers

194 pompiers de 1ère classe.	\$700 à	\$800
54 pompiers de deuxième classe.	650 à	700
24 pompiers de troisième classe.		600
25 nouveaux pompiers.		600
Léandre Coutu, menuisier.	700 à	900
Hector Dupuis, peintre.	700 à	800
Ulric Gauthier, plombier.	700 à	800

Service des Alarmes d'Incendie

Surintendant des Alarmes d'Incendie	\$2,100 à	\$2,500
James Willis, télégraphiste.	1,300 à	1,350
C. Sagala, télégraphiste.	1,000 à	1,050
A. Courville, télégraphiste.	950 à	1,000
P. Vézina, asst. télégraphiste.	750 à	800
J. McCaffrey, asst. télégraphiste et commis.	750 à	800
L. A. Charest, asst. télégraphiste.	600 à	650
C. N. Walsh, asst. télégraphiste.	600 à	650
A. Beaudette, asst. télégraphiste et préposé aux piles.	850 à	900
J. Deguire, contremaître.	1,000 à	1,050

Gages des poseurs et réparateurs de fils.

S. Hughes, asst. contremaître.	\$800 à	\$850
G. Roy, inspecteur des avertisseurs.	700 à	750
A. Poirier, poseur de fils.	625 à	675
J. St-Pierre, poseur de fils.	625 à	675
H. Blondin, poseur de fils.	625 à	675
A. Larose, poseur de fils.	625 à	675
J.-A. Courchesne, poseur de fils.	625 à	675
E. McGarr, poseur de fils.	600 à	650
1 nouveau.		600

Service de l'Eclairage

Surintendant.	\$2,100 à	\$2,500
Commis.	650 à	700
Clavigraphiste.	450 à	500

Inspection des Edifices.

Inspecteur des Edifices.	\$2,000 à	\$2,500
Assistant-inspecteur des Edifices.	1,250 à	1,350
Député asst.-insp. et chef de bureau.	1,125 à	1,200

Entretien de chevaux

Inspecteur des Edifices.	\$300 à	\$350
Asst. inspecteur des Edifices.	300 à	350

Inspection des Chaudières

Inspecteur des Chaudières.	\$2,000 à	\$2,500
Asst. inspecteur des Chaudières.	1,150 à	1,250

Entretien de chevaux

Inspecteur des Chaudières.	\$300 —	\$300
Asst. inspecteur des Chaudières.	300 —	300

Il est aussi

Résolu: De demander les crédits suivants pour l'administration des divers services se rattachant à la Commission des Incendies et de l'Eclairage:

Uniformes.	\$18,387.90
Entretien de chevaux.	36,330.20
Eclairage.	4,880.00
Combustible.	8,042.50
Fournitures.	4,500.00
Réparations aux postes.	12,755.00
Changements aux postes Nos 2, 3 et 10.	5,000.00
Contingents.	2,950.00
Achat de chevaux.	9,000.00
Loyers	4,200.00
Soins médicaux	1,400.00
Boyaux et bâches.	10,000.00
Boyaux d'aspiration	300.00

Réparations aux Appareils

Gages.	10,450.00
Réparations et matériel.	6,000.00
Appareils à être construits à l'atelier	4,450.00

1 foreman, salvage No. 4.	725 to	850
2 foremen, stations Nos. 8 and 11.		800
1 machinist (No. 5 station).		800
1 hose repairer, J. Thomas.	780 to	850

Firemen's salaries.

194 1st class firemen.	700 to	800
54 2nd class firemen.	650 to	700
24 3rd class firemen.		600
25 new firemen.		600
Léandre Coutu, joiner.	700 to	900
Hector Dupuis, painter.	700 to	800
Ulric Gauthier, plumber.	700 to	800

Fire Alarm Department.

Superintendent of Fire Alarm Dept.	\$2,100 to	\$2,500
James Willis telegraph operator.	1,300 to	1,350
C. Sagala, telegraph operator.	1,000 to	1,050
A. Courville, telegraph operator.	950 to	1,000
P. Vézina, asst. telegraph operator.	750 to	800
J. McCaffrey, asst. telegraph operator and clerk.	750 to	800
L. A. Charest, asst. telegraph operator.	600 to	650
C. N. Walsh, asst. telegraph operator.	600 to	650
A. Beaudette, asst. telegraph operator.	850 to	900
J. Deguire, foreman.	1,000 to	1,050

Salaries of linemen and wire repairers.

S. Hughes, asst. foreman.	\$800 to	\$850
G. Roy, fire-alarm inspector.	700 to	750
A. Poirier, lineman.	625 to	675
J. St-Pierre.	625 to	675
H. Blondin.	625 to	675
A. Larose.	625 to	675
J. A. Courchesne.	625 to	675
E. McGarr.	600 to	650
1 new man.		600

Light Department

Superintendent.	\$2,100 to	\$2,500
Clerk.	650 to	700
Typewriter.	450 to	500

Building Department

Building inspector.	\$2,000 to	\$2,500
Asst. Building inspector.	1,250 to	1,350
Deputy asst. inspector and chief clerk	1,125 to	1,200

Horsekeep

Building inspector.	\$300 to	\$350
Asst. Building inspector.	300 to	350

Boiler Department

Boiler inspector.	\$2,000 to	\$2,500
Asst. inspector.	1,150 to	1,250

Horsekeep

Boiler inspector.	\$300 to	\$300
Asst. Boiler inspector.	300 to	300

It was also

Resolved: That the following appropriations for the administration of the various departments under the control of the Fire and Light Committee, be asked for:

Uniforms.	\$18,387.90
Horsekeep.	36,330.20
Light.	4,880.00
Fuel	8,042.50
Supplies.	4,500.00
Repairs to stations.	12,755.00
Alterations to stations Nos. 2, 3 and 10.	5,000.00
Contingencies.	2,950.00
Purchase of horses.	9,000.00
Rents.	4,200.00
Medical attendance.	1,400.00
Hose and covers.	10,000.00
Suction hose	300.00

Wages.	10,450.00
Repairs and materials.	6,000.00
New apparatus to be built at the shop.	4,450.00

Outils et machineries.	3,500.00
Pouvoir électrique pour atelier.	450.00
Mobilier.	1,500.00
Appareils nouveaux.	20,422.00
Harnais.	2,500.00
Décoration des tombes des pompiers décédés.	300.00
Carte du service d'eau.	500.00
	<hr/>
	\$479,042.60

Service des Alarmes d'Incendie

Entretien des chevaux.	\$1,770.00
Achat de boghei et harnais.	275.00
Louage de poteaux.	710.00
Nouveaux travaux, réparations générales.	5,975.00
Marchandises en caoutchouc.	140.00
Uniformes pour poseurs de fils.	457.00
Assurances sur la vie des poseurs de fils.	91.00
Contingents.	200.00

Service de l'Eclairage

Eclairage électrique des rues.	\$121,964.00
Eclairage au gaz.	5,100.00
Eclairage électrique spécial.	785.00
Parcs et Squares (pour les mois d'été).	885.00
Pour remplacer et enlever les poteaux.	1,200.00
Contingent général: Bureau, \$250; bâtisses municipales, \$1,250.	1,500.00
Entretien d'un cheval pour le surintendant.	400.00
Service d'inspection électrique, etc.	2,000.00
Eclairage des bâtisses municipales.	18,630.00

Service de l'inspection des Bâtisses

Contingents pour bureau.	\$200.00
Pour bâtisses dangereuses.	100.00

Service de l'inspection des Chaudières

Contingents.	\$250.00
----------------------	----------

2.—Résolu: De donner instruction au surintendant du service de l'Eclairage de séparer l'éclairage des édifices publics de l'éclairage des parties de ces édifices occupées comme logements privés.

3.—Résolu: Que les deux premières années du service d'un pompier soient considérées comme années de stage, et que, durant ce stage, les pompiers soient susceptibles de renvoi par le chef pour simple raison de manque d'aptitude; et il est de plus entendu que la première année correspond à la troisième classe, la deuxième année à la deuxième classe, et la troisième année à la première classe.

4.—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est Résolu: Que la résolution relative à la lettre de M. A.-F. Dunlop, architecte, en date du 2 décembre courant, concernant le chauffage et les travaux de la nouvelle caserne des pompiers No 5, rue Berthelet, soit reprise en considération.

Il est alors Résolu: Que le président soit autorisé à adopter toute mesure susceptible de faire avancer les travaux à ladite caserne des pompiers No 5, s'il le juge à propos, d'après les suggestions de l'architecte Dunlop, faites dans ces lettres en date du 2 décembre courant.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 6 décembre

Sont présents: MM. les échevins Major, président, David, Duquette, Leclaire, Roy et Gallery.

1.—Soumis et lu un rapport de la Commission d'Hygiène et des Statistiques, accordant la permission à MM. T.-F. Moore & Cie de construire une écurie sur la ruelle St-André, dans le quartier La Fontaine.

Résolu: De souscrire audit rapport.

2.—Soumis et lu un rapport du contremaître Villemaire,

Tools and machinery.	3,500.00
Electric power for shop.	450.00
Furniture.	1,500.00
New apparatus.	20,422.00
Harness.	2,500.00
Decorating graves of firemen.	300.00
Map of the water service.	500.00
	<hr/>
	\$479,042.60

Fire Alarm Department.

Horsekeep.	\$1,770.00
Purchase of buggy and harness.	275.00
Rent of poles.	710.00
New works, general repairs.	5,975.00
Rubber goods.	140.00
Uniforms for linemen.	457.00
Life insurance on linemen.	91.00
Contingencies.	200.00

Light Department

Electric lighting of streets.	\$121,964.00
Gas lighting.	5,100.00
Special electric lighting.	785.00
Parks and squares (for summer months).	885.00
For removing and replacing poles.	1,200.00
General contingent: Office, \$250; municipal buildings, \$1,250.	1,500.00
Horsekeep for the superintendent.	400.00
Service of the electric inspection.	2,000.00
Lighting of municipal buildings.	18,630.00

Building inspector's Department

Contingencies for offices.	\$200.00
For dangerous buildings.	100.00

Boiler inspector's Department.

Contingencies.	\$250.00
------------------------	----------

2.—Resolved: That the superintendent of the Light Department be instructed to divide the lighting of public buildings from the portions of said buildings which are occupied as private lodgings.

3.—Resolved: That the two first years of a fireman's service be considered as years of probation, and that during said term the firemen be liable to dismissal by the chief for the sole reason of being unfit for such service; and, it is moreover, understood, that the first year answers to the third class, the second year to the second class, and the third year to the first class.

4.—On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved: That the resolution anent the letter of Mr. A. F. Dunlop, architect, dated the 2nd of December instant, concerning the heating and the works of the new No. 5 fire station, Berthelet street, be reconsidered.

It was then

Resolved: That the chairman be authorized to adopt any measure which may assist in furthering the works at the said No 5 fire station, if he deems it advisable, according to the suggestions of architect Dunlop, made in his letters, dated the 2nd of December instant.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of December.

Present: Ald. Major, chairman, David, Duquette, Leclaire, Roy and Gallery.

1.—Submitted and read a report from the Hygiene and Statistics Committee granting permission to Messrs. T. F. Moore & Co. to build a stable on St. André lane, in La Fontaine ward.

Resolved: To concur in said report.

2.—Submitted and read a report from foreman Ville

informant la Commission qu'une de ses voitures, portant le No 60, à accroché une voiture de place à l'angle des rues Saint-Hubert et Sherbrooke.

Deposé sur le bureau.

3.—Soumise et lue une lettre de M. C. Coderre, se plaignant de ce que l'on déverse des déchets en arrière de sa propriété rue Saint-André, plus haut que la rue Bienville.

Référée au surintendant pour y remédier.

4.—Soumise et lue une lettre de Dame Euclide Thérien, demandant à la Commission de payer le médecin qui a soigné son mari durant le temps de sa maladie, vu qu'elle est très pauvre.

Déposée sur le bureau.

5.—Sur rapport du surintendant, il est

Résolu: Que MM. Joseph Bélanger, Joseph Désy, Agapit Cloutier, Alvarage Guyon, Georges Caron, Moïse Martel, Wilfrid Sigouin, Joseph Brousseau, F.-X. Rouleau et Joseph Charbonneau soient placés sur la liste des employés réguliers du service de l'Incinération.

Ajournement.

J.-A. LEMAY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 1907

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

Finance, Aqueduc et Experts.—Au sujet d'une nouvelle pompe pour la station du bas niveau.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 13 décembre

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David, Roy et Molson.

ORDRE DU JOUR.

Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les rapports des Commissions des Finances et de l'Aqueduc et des experts, au sujet d'une nouvelle pompe pour la station des pompes de bas niveau,

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS, il est

Résolu: Que le rapport des experts, au sujet de l'achat d'une nouvelle pompe pour la station du bas niveau, soit renvoyé à la Commission des Finances, et qu'une copie dudit rapport soit transmise immédiatement aux membres du Conseil et que la Commission des Finances soit priée de prendre de nouveau en considération les rapports de la Commission de l'Aqueduc et de la Commission des Finances sur cette question avec instruction de faire rapport, d'ici à mardi, sur la demande faite par la Commission de l'Aqueduc, et que le Conseil s'ajourne jusqu'à mardi prochain à 3 heures p. m., pour prendre en considération ledit rapport de la Commission des Finances ainsi que le rapport des experts et pour en disposer.

maire, informing the Committee that one of the department's carts, bearing No. 60, had run against a cab, corner of St. Hubert and Sherbrooke streets.

Laid on the table.

3.—Submitted and read a letter from Mr. C. Coderre, complaining anent the dumping of garbage in rear of his property, in St. André street, above Bienville street.

Referred to the superintendent to remedy this.

4.—Submitted and read a letter from Mrs. Euclide Thérien, asking the Committee to pay the physician who attended her husband during his illness, as she is very poor.

Laid on the table.

5.—On the report of the superintendent, it was

Resolved: That Messrs. Joseph Bélanger, Joseph Désy, Agapit Cloutier, Alvarage Guyon, George Caron, Moïse Martel, Wilfrid Sigouin, Joseph Brousseau, F.-X. Rouleau and Joseph Charbonneau be inscribed on the list of regular employees of the Incineration Department.

Adjourned.

J. A. LEMAY,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 13th DEC. 1907.

ORDER OF THE DAY.

REPORTS

Finance, Water and Experts.—Re new pump for the Low Level Pumping Station.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 13th of December.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David, Roy and Molson.

ORDER OF THE DAY.

The order of the day being read to consider reports from the Finance and Water Committees, and from experts, anent new pump for the low level pumping station,

And a debate arising,

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. GADBOIS, it was

Resolved: That the report of the experts in connection with the purchase of a new pump for the Low Level Station be referred to the Finance Committee, and that a copy thereof be transmitted forthwith to the members of the Council and that the Finance Committee be requested to again consider the reports of the Water Committee and of the Finance Committee on this question, with instructions to report not later than Tuesday on the demand made by the Water Committee, and that the Council do now adjourn until Tuesday next, at 3 o'clock p. m., to consider the said report of the Finance Committee as well as the report of the experts and to dispose of the same.

En conséquence, le Conseil s'ajourne à mardi, le 17 du courant, à 3 heures p. m.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 16 décembre

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, L. A. Lapointe, White, Robinson, Guay, Houllé et Sadler.

1.—Une députation, composée de sir Alexandre Lacoste et de Mesdames Cox et Redpath, comparait et demande une allocation de \$500 pour une place de jeux et de récréation à la Pointe St-Charles.

A l'étude.

2.—Lue une lettre de M. Langevin, président du bureau des Évaluateurs, concernant M. Poitevin.

Résolu: De donner instruction au trésorier de payer audit M. Poitevin son salaire en entier pour le temps qu'il a été malade.

3.—Lettres de MM. Sénécal, Tigh et O'Neil demandant d'être nommés évaluateurs.

A l'étude.

4.—Lettre de M. Dunlop, relativement à l'extension de la conduite d'eau principale sur la rue Amherst pour des fins de construction.

Résolu: De demander au Greffier et au Département de l'Aqueduc de faire rapport sur cette question.

5.—Réclamation de MM. Latreille en rapport avec leur contrat pour la pierre de bordure.

Résolu: De demander l'opinion du Département en Loi sur cette question.

6.—Demande d'octroi par la "Bell Telephone Co." pour l'érection d'un monument à Alex. Graham Bell.

Résolu: D'écrire à la Compagnie que cette Commission regrette de ne pouvoir légalement, vu l'opinion du Département en Loi, souscrire pour l'érection de ce monument.

7.—Comptes de MM. Laurie, St-George et Hall demandant chacun \$250 pour leurs services comme experts en rapport avec l'achat de pompes pour l'aqueduc.

Résolu: D'en recommander le paiement.

8.—Rapport de la Commission de Police, demandant \$114.90 pour payer les services de l'architecte *re écurie* du poste central de Police.

Résolu: De recommander au Conseil de souscrire.

9.—Lettre de la "Montreal Street Railway Co.", tenant la Ville responsable des dommages causés par la rupture du tuyau à l'eau au coin des rues Bleury et Craig.

Renvoyée au Département de l'Aqueduc et du Département en Loi pour rapports.

10.—La question de la vente des matériaux de la maison occupée par feu M. Rousseau dans la cour de l'avenue De Lorimier étant prise en considération, il est

Résolu: De recommander au Conseil de reprendre en considération sa résolution ordonnant la vente de ces matériaux.

11.—Offre, par MM. Parent Frères, pour la "Toronto Linotype Co.", de la somme de \$200 pour les matériaux de la construction de la propriété de cette Compagnie, laquelle a été expropriée pour l'élargissement de la rue St-Antoine, et rapport des évaluateurs à ce sujet.

Résolu: D'accepter cette offre, mais à la condition que MM. Parent Frères fassent les travaux de démolition le plus tôt possible et avant le mois de février, et de leur donner avis que si cette démolition n'est pas faite dans cet espace de temps, la Ville la fera à leurs dépens.

12.—Lettre de M. Barlow, demandant qu'une somme de \$5,000 soit mise à sa disposition pour payer la part de la Cité dans le coût de l'enlèvement de la neige dans les rues où les tramways sont en opération.

The Council accordingly adjourned until Tuesday, the 17th inst., at 3 o'clock p. m.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of December.

Present: Ald. Payette, chairman, L. A. Lapointe, White, Robinson, Guay, Houllé and Sadler.

1.—A delegation composed of Sir Alexandre Lacoste and of Mrs. Cox and Redpath, appeared and asked for a grant of \$500 to establish a playground at Point St. Charles.

Consideration deferred.

2.—Read a letter from Mr. Langevin, chairman of the assessors concerning Mr. Poitevin.

Resolved: That the City Treasurer be instructed to pay the said Mr. Poitevin, his full salary, for the time he was sick.

3.—Letters from Messrs. Sénécal, Tigh and O'Neil asking to be appointed assessors.

Consideration deferred.

4.—Letter from Mr. Dunlop, concerning the extension of the main water conduit in Amherst street for building purposes.

Resolved: That the City Clerk and the Water department be asked to report thereon.

5.—Claim from Messrs. Latreille in connection with their contract for curbstone.

Resolved: That the opinion of the Law Department be asked on said matter.

6.—From the Bell Telephone Co., asking for a grant for the erection of a monument to Alex. Graham Bell.

Resolved: That the Company be informed that this Committee regret that they cannot legally, in view of the Law Department's opinion, contribute towards the erection of said monument.

7.—Accounts from Messrs. Laurie, St. George and Hall, asking \$250 each for their services as experts in connection with the purchase of pumps for the water-works.

Resolved: That said accounts be paid.

8.—Report from the Police Committee asking \$114.90 to pay the architect's fees *re stable* of the central police station.

Resolved: To recommend to Council to concur.

9.—Letter from the Montreal Street Railway Co., holding the City responsible for damages caused by the bursting of a water pipe corner of Bleury and Craig streets.

Referred to the Water department and to the Law Department for report.

10.—The question of selling the building material of the house occupied by the late Mr. Rousseau, in the De Lorimier avenue yard, being considered, it was

Resolved: That Council be asked to reconsider the resolution ordering that said building material be sold.

11.—Letter from Messrs. Parent Frères on behalf of the Toronto Linotype Co., offering the sum of \$200 for the building material of the said Company's property, which was expropriated for the widening of St. Antoine street, and the assessors' report thereon.

Resolved: That said offer be accepted, provided Messrs. Parent Frères shall demolish said building and remove the material, as soon as possible; and all events, before the month of February, and that they be notified that if said work is not completed within the time mentioned, the City shall do it at their expense.

12.—Letter from Mr. Barlow asking that a sum of \$5,000 be placed at his disposal for the City's share in the removing of snow in the streets, where tramways are operated.

Résolu: De recommander au Conseil d'acquiescer à cette demande.

13.—Des Soeurs de la Miséricorde, demandant la réduction de la taxe d'eau vu qu'elles possèdent plus de deux cents lits mis gratuitement à la disposition des malades.

Résolu: De les informer que les officiers de la Corporation agiront conformément aux règlements de la Cité.

14.—Rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville recommandant d'accorder à la Compagnie de Publications Commerciales l'affermage de la *Gazette Municipale* pour cinq ans, au prix de sa soumission, savoir environ \$2,725 par année aux conditions mentionnées dans le cahier des charges et stipulées par la sous-commission de la *Gazette Municipale* dans son rapport du 26 courant.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

15.—Rapport de la Commission de la Voirie, recommandant l'élargissement de la rue Johnson, depuis la rue St-Hubert jusqu'à la rue St-Christophe projetée.

Résolu: De souscrire à ce rapport, le coût de l'expropriation devant être payé moitié par la Ville et moitié par les propriétaires de ladite rue Johnson, entre St-Hubert et Mentana, le tout sujet à l'approbation du Département en Loi.

16.—Le rapport des experts concernant l'achat de pompes pour l'aqueduc étant pris en considération, M. l'échevin Robinson,

Propose: Que cette Commission ne souscrive pas complètement au rapport des experts, mais qu'elle recommande que la Commission de l'Aqueduc demande des soumissions pour une pompe à vapeur de douze millions de gallons, laquelle devra être installée dans le plus court délai possible.

M. l'échevin L.-A. Lapointe propose en

Amendement: Que cette Commission souscrive au rapport des experts relativement à l'achat de deux pompes, l'une de cinq millions de gallons et l'autre de douze millions, et qu'elle souscrive au rapport de la Commission de l'Aqueduc concernant l'achat d'une pompe de cinq millions, et recommande que des soumissions soient demandées pour l'achat d'une pompe de douze millions de gallons, et que la somme soit prise sur l'emprunt de deux millions.

Le vote étant pris sur l'amendement, la Commission se partage:

Pour: Sadler et Lapointe—2.

Contre: Robinson, White, Houlé, Guay et Payette—5.

L'amendement est déclaré perdu et le vote étant pris sur la motion principale, elle est déclarée emportée unanimement, M. l'échevin Lapointe réservant pour la minorité le droit qui lui est accordé de présenter un rapport spécial basé sur son amendement.

17.—La réclamation de MEM. Leclair et McDonald, re construction d'un égout dans la rue Ste-Catherine, étant de nouveau prise en considération, M. l'échevin L.-A. Lapointe

Propose: De payer les \$1,500 réclamés.

M. l'échevin White propose en

Amendement: De leur offrir \$1,000.

L'amendement est voté unanimement.

18.—L'opinion du Département en Loi sur l'action en répétition de la succession Auger ayant été prise en considération, il est

Résolu: De recommander le paiement de la somme de \$2,970.41 en capital et intérêts et de \$100 pour les frais.

19.—Rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville recommandant qu'un crédit de \$107.50 soit voté pour le téléphone des Marchands en usage dans les divers services de la Corporation.

Résolu: Que le Greffier reçoive instruction de faire rapport sur le nombre d'instruments de la Compagnie en usage, sur l'avis qui lui a été donné de retirer les appareils de l'hôtel de ville, etc.

Adjournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Resolved: That Council be asked to vote said sum of \$5,000.

13.—From Sisters of Mercy asking for a reduction in the water tax, as they have more than 200 beds placed gratuitously at the disposal of sick people.

Resolved: That they be informed that the officers of the Corporation would act accordingly to the City by-laws.

14.—Report from the City Hall Committee recommending that the Trades Publishing Co. be granted the leasing of the "Municipal Gazette" for five years at the price of their tender for same, to wit: \$2,725 per annum, on the conditions mentioned in the specifications and stipulated by the sub-committee of the "Municipal Gazette" in its report, dated the 26th instant.

Resolved: To concur.

15.—Report from the Road Committee recommending the widening of Johnson street, from St. Hubert street to the projected St. Christopher street.

Resolved: To concur the cost of expropriation to be paid one-half by the City and one-half by proprietors of said Johnson street, between St. Hubert and Mentana streets, the whole subject to the approval of the Law Department.

16.—The report of experts concerning the purchase of pumps for the water works was considered, and Ald. Robinson

Moved: That this Committee does not entirely concur in the report of experts, but that they recommend that the Water Committee be authorized to call for tenders for a twelve million gallons steam pump, which must be installed within the shortest possible delay.

Ald. L. A. Lapointe moved in

Amendment: That this Committee concur in the experts' report concerning the purchase of two pumps, one of five million gallons and the other of twelve million, and that they concur in the Water Committee's report concerning the purchase of a five million gallon pump and recommend that tenders be called for the purchase of a twelve million gallons and that the sum be taken out of the two million dollars loan.

And the vote being taken on the amendment:

Yeas: Sadler and Lapointe—2.

Nays: Robinson, White, Houlé, Guay and Payette—5.

So the amendment was lost, and the vote being taken on the main motion, it was unanimously carried, Ald. Lapointe reserving for the minority, the right to make a special report based on his amendment.

17.—Messrs. Leclair and McDonald's claim re construction of a sewer in Ste. Catherine street being again considered,

Ald. Lapointe

Moved: That they be paid the \$1,500 claimed.

Ald. White moved in

Amendment: That they be offered \$1,000.

The amendment was unanimously carried.

18.—The Law Department's opinion on the case "en répétition" of estate Auger, having been considered, it was

Resolved: To recommend the payment of the sum of \$2,970.41 capital and interests, and of \$100 for costs.

19.—Report from the City Hall Committee asking for an appropriation of \$107.50 to pay the rental of the Merchants Telephones used in the various departments of the Corporation.

Resolved: That the City Clerk be instructed to report as to the number of instruments in use, and on the notice given by him to withdraw these instruments from the City Hall, etc.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

COMMISSION DES FINANCES

*Compte rendu de l'assemblée spéciale du 16 décembre.
(Assemblée ajournée).*

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, Robinson, L.-A. Lapointe, White, Guay et Houlé.

1.—La Commission étudie les crédits requis pour le prochain exercice, et, à ce sujet, il est

Résolu: De nommer M. N. Smith caissier de la Ville, avec salaire de \$1,600 par année, et M. J.-C. Gingras assistant-caissier de la Ville, avec salaire de \$1,200, et d'accorder un montant de \$100 audit M. Smith pour travaux additionnels exécutés par lui comme caissier de la Ville durant l'année 1907.

Résolu: De fixer le salaire de M. D. McLean, commis du grand bureau, à \$500 par année, et qu'un nouveau commis soit engagé au salaire minimum de \$600 par année.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les percepteurs du département du trésorier de la Ville reçoivent 2% sur le montant total de leurs perceptions à compter du 1er janvier prochain.

Résolu: Que MM. J. Hewitt et L.-S. Gendron, qui sont malades depuis quelque temps, reçoivent leur salaire complet durant trois mois à compter du 1er janvier prochain.

Attendu que la réduction de la taxe d'eau diminue, de cette source, le revenu d'un montant de \$200,000, diminution qu'il ne serait pas expédient d'appliquer aux crédits d'une seule année, M. le président suggère le montant de cette meilleure administration d'appliquer le montant de cette diminution sur deux années, savoir 1908 et 1909, de façon à empêcher que s'en ressente trop sérieusement l'effet, ce à quoi la Commission se rend à l'unanimité.

La Commission étudie les subventions aux oeuvres de charité, et convient de la distribution suivante:

Re ambulance de l'hôpital Général.	\$1,500
Re ambulance de l'hôpital Notre-Dame.	1,500
Re ambulance de l'hôpital Hôtel-Dieu.	500
Re ambulance de l'hôpital Western.	500
Société Protectrice des Femmes et des Enfants.	400
Société Protectrice des Animaux.	400
Assistance Publique.	2,000
Ligue contre la Tuberculose.	1,000
Union Nationale Française.	250
Refuge de Nuit.	400
Protestant House of Industry and Refuge.	550
Old Brewery Mission.	210
Armée du Salut.	350
Hôpital de la Maternité de Montréal.	500
Sœurs de la Miséricorde.	500
Charity Organization Society (pour les sans-asile).	700
Hôpital des Incurables (20 lits à \$109.50).	2,190
Bureau de placement.	850
La Goutte de Lait.	500
Livres pour l'École du Soir.	250
Collège McGill <i>re</i> heure.	150
Hôpital des Enfants.	800
	<hr/>
	\$16,000

Les montants ci-dessus seront payables sur certificats de M. Bienvenu constatant que les diverses institutions y ayant droit sont bien tenues, et aussi à condition qu'elles acceptent toute personne pauvre ou tout mendiant envoyé par le recorder ou la police, et qu'elles transmettent au trésorier de la Ville un état vérifié de leurs recettes et déboursés, à défaut de quoi leur subvention leur sera retirée.

La Commission prend en considération la question de la nomination des évaluateurs pour l'exercice prochain, et il est

Résolu: De nommer les évaluateurs suivants: MM. J.-H. Ferns, président, A. Langevin, J.-T. Dillon, P.-H. Morin, L.-J. Lamontagne, Wm. Euard, W.-G. Owens et R. Fitz-Gibbon.

Il est aussi

Résolu: Que M. A. Langevin soit nommé vice-président du Bureau.

FINANCE COMMITTEE

Report of adjourned special meeting held the 16 December.

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, Robinson, L. A. Lapointe, White, Guay and Houlé.

1.—The Committee proceeded to consider the appropriations for the coming year and, in this connection, it was

Resolved: That Mr. N. Smith be appointed City cashier with a salary of \$1,600 per annum, and Mr. J. C. Gingras, assistant City cashier with a salary of \$1,200, and to grant a sum of \$100 to the said Mr. Smith for extra work as City cashier during the year 1907.

Resolved: To fix the salary of Mr. D. McLean, clerk Long Room, at \$500 per annum and that a new clerk be engaged at a minimum salary of \$600 per annum.

Resolved: To report to Council recommending that the collectors in the City treasurer's department be allowed 2% on the total amount of their collections from the 1st January next.

Resolved: That Messrs. J. Hewitt and L. S. Gendron, who have been ill for some time past, be continued at full pay for a period of three months from the 1st of January next.

Inasmuch as the reduction on the water rate will curtail the revenue from that source to the amount of about \$200,000, to which amount it would be inexpedient to reduce the estimates in a single year, the Chairman suggested that it would be more business like to spread the amount over two years, viz 1908 and 1909, thus preventing the effect from being seriously felt, to which the Committee unanimously agreed.

The Committee considered the grants to charities and the following distribution was agreed upon:

General Hospital <i>re</i> ambulance.	\$1,500
Notre-Dame Hospital <i>re</i> ambulance.	1,500
Hôtel-Dieu Hospital <i>re</i> ambulance.	500
Western Hospital <i>re</i> ambulance.	500
Society for the protection of W. & C.	400
Society for Prevention of Cruelty to animals.	400
L'Assistance Publique.	2,000
Tuberculosis League.	1,000
Union Nationale Française.	250
Refuge de Nuit.	400
Protestant House of Industry and Refuge.	550
Old Brewery Mission.	210
Salvation Army.	350
Montreal Maternity Hospital.	500
Rev. Sisters of Mercy.	500
Charity Organization Society (for stranded people).	700
Hospital for Incurables (20 beds at \$109.50).	2,190
Labor Bureau.	850
La Goutte de Lait.	500
Night School books.	250
McGill College <i>re</i> time.	150
Infants' Hospital.	800
	<hr/>
	\$16,000

The above to be payable on certificates from Mr. Bienvenu that the various institutions are well kept, and also on condition that they accept any destitute person or beggar sent by the Recorder or the police, and that they file with the City Treasurer an annual audited statement of their receipts and disbursements, failing which their grant will be withdrawn.

The Committee considered the question of the appointment of the Assessors for the coming year and it was

Resolved: To appoint the following, viz: Messrs. J. H. Ferns, chairman, A. Langevin, J. T. Dillon, P. H. Morin, L. J. Lamontagne, Wm. Euard, W. G. Owens and R. Fitz-Gibbon.

It was also

Resolved: That Mr. A. Langevin be appointed vice-chairman of the Board.

La Commission adopte alors les crédits de 1908 avec certaines modifications, et il est

Résolu: De soumettre ces crédits au Conseil, le plus tôt possible.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 17 décembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclair, Giroux, O'Connell, Molson et J.-B.-A. Martin.

SOUSSIONS

1.—Sont ouvertes, par M. R. Bauset, greffier-adjoint de la Ville, les trois soumissions reçues pour la construction de la 3ième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaire, la "Rexford Bishop, Limited," le contrat pour la construction de la troisième section d'un égout auxiliaire, dans le quartier Saint-Denis, suivant les devis, les termes, conditions et formules de soumission, et aux prix mentionnés dans sa soumission, savoir:

Egout de 3' 6" de diamètre, complet, y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire . . .	\$18.40
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube . . .	3.30
Chevalets pour égout, la verge linéaire . . .	1.00

Et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence.

Résolu: Que le trésorier soit autorisé à rembourser aux autres soumissionnaires les dépôts par eux effectués:

M. Dineen	\$3,000
A. Bray	3,000

RAPPORTS

2.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$1,050 soit affecté au parachèvement de l'égout maintenant en voie de construction dans la rue Lemoine; \$785 payables par les propriétaires intéressés et \$265 par la Ville.

3.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant de permettre à M. H. Grenier d'ériger une marquise au-dessus du trottoir en face de l'entrée du No 169 de la rue Ropery; et, de plus, qu'un bail soit préparé en conséquence.

4.—Soumise et lue une lettre de M. Théo. Daoust, architecte et procureur de la Compagnie Casino, demandant la permission d'ériger une marquise sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Saint-Urbain.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de permettre à la Compagnie Casino d'ériger une marquise au-dessus du trottoir en face de l'entrée du Théâtre Casino, sur la rue Sainte-Catherine, et de plus, qu'un bail soit préparé en conséquence.

5.—*Résolu:* D'autoriser l'inspecteur de la Ville de louer, là où il le jugera le plus nécessaire, des lots vacants devant servir de dépotoirs pour la neige durant l'hiver prochain.

6.—M. l'ex-échevin Conroy se présente devant la Commission et demande d'enlever immédiatement un poteau situé en face du No 510 de la rue Saint-Dominique.

L'inspecteur de la Ville informe M. l'ex-échevin Conroy qu'un avis a été signifié à la "Montreal Light, Heat & Power Co." à cet effet.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner un nouvel avis à la Compagnie à ce sujet.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

The Committee then adopted the estimates for 1908 with certain modifications, and it was

Resolved: To lay the same before the Council at the earliest possible moment.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of December.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclair, Giroux, O'Connell, Molson and J. B. A. Martin.

TENDERS.

1.—Mr. R. Bauset, assistant City Clerk, opened the three tenders received for the construction of the third section of St. Denis Ward Relieving Sewer.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the contract for the construction of the third section of a 3' 6" diameter relieving sewer in St. Denis ward, according to specifications, terms, conditions and form of tender, be awarded to the lowest tenderers, "The Rexford-Bishop, Limited, at the prices mentioned in their tender for same, viz.:

3' 6" diameter sewer, complete, including excavation and refilling, per lineal yard . . .	\$18.40
Cradling for sewer, per lineal yard . . .	1.00
Rock excavation, per cubic yard . . .	3.30

And furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly.

It was also

Resolved: That the City Treasurer be authorized to refund to the unsuccessful tenderers the following deposits:

M. Dineen	\$3,000
A. Bray	3,000

REPORTS.

2.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a further appropriation of \$1,050 be voted in order to complete sewer now under construction in Lemoine street; \$785 to be paid by the interested proprietors and \$265 by the City.

3.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that permission be granted to Mr. H. Grenier to erect a marquise over the sidewalk in front of the entrance of No. 169 Ropery street, and furthermore that a lease be prepared accordingly.

4.—Submitted and read a letter from Mr. Théo. Daoust, architect and attorney for the Casino Company, asking permission to erect a marquise on Ste. Catherine street near St. Urbain street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Casino Company to erect a marquise over the sidewalk in front of the entrance of the Theater Casino, on Ste. Catherine street near St. Urbain street, and furthermore that a lease be prepared accordingly.

5.—*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to rent vacant lots for dumping snow during the next winter where he deems it most necessary.

6.—Ex-Ald. Conroy appeared before the Committee and asked that a pole situated opposite No. 510 St. Dominique street be removed at once.

The City Surveyor informed Ex-Ald. Conroy that a notice had been served on the Montreal Light, Heat & Power Co. to this effect.

Resolved: That the City Surveyor be required to again notify the Company in this connection.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale ajournée du 17 décembre

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Mairn, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

ORDRE DU JOUR

Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des rapports des Commissions des Finances, de l'Aqueduc et des experts sur la question de l'achat d'une pompe adéquate pour la station des pompes du bas niveau.

A ce sujet est soumise et lue une lettre du surintendant de l'Aqueduc, en date du 2 septembre, traitant cette question, laquelle lettre est déposée sur le bureau.

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON,

Propose: Que le rapport de la Commission des Finances maintenant devant le Conseil, soit adopté, à condition cependant que ladite pompe ne soit achetée qu'après que les soumissions reçues auront été soumises au Conseil et que le rapport de la Commission de l'Aqueduc à ce sujet aura reçu l'approbation du Conseil.

Et un débat s'engageant, M. l'échevin L.-A. LAPOINTE appuyé par M. l'échevin SADLER, propose en

Amendement: Que le rapport de la Commission des Finances ne soit pas adopté, mais que le Conseil concourt dans le rapport des experts relativement à l'achat de deux pompes, l'une de cinq millions et l'autre de douze millions de gallons et aussi dans le rapport de la Commission de l'Aqueduc concernant l'achat d'une pompe de cinq millions recommandée comme celle de douze millions de gallons par les experts, et qu'instruction soit donnée à la Commission de l'Aqueduc de demander immédiatement des soumissions pour la pompe de douze millions de gallons, l'arriéré requis devant être pris sur l'emprunt de deux millions pour l'Aqueduc; et qu'il soit bien entendu que la pompe de cinq millions de gallons ne sera achetée et ne sera payée que si elle est installée et mise en opération pas plus tard que le vingtième jour du mois de février prochain conformément à la promesse formulée dans la lettre de la "John McDougall Caledonian Iron Works Co. Limited" du 16 décembre courant, et aussi à la condition que soit fournie la garantie mentionnée dans cette lettre pour l'exécution de cette promesse.

Et un nouveau débat s'engageant,

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Proulx, Major, Turner, Sadler, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, Laviolette, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Nault, M. Martin, Marin, Lévesque—15.

Contre: Payette, Larivière, Yates, Clearihue, Duquette, Dagenais, Bumbray, Lévy, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, Ward, Séguin, Houlé, Guay, David, Roy, Molson—20.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est unanimement affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin MOLSON,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 17th of December

His Worship the Mayor H.-A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

ORDER OF THE DAY.

The order of the day being read to consider reports from the Finance and Water Committees, and from experts on the question of the purchase of an additional pump for the Low Level station.

In this connection, submitted and read a letter from the superintendent of Water Works, dated 2nd of September 1907, bearing on said subject, which said letter was laid on the table.

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. ROBINSON,

That the report of the Finance Committee now before the Council be adopted, conditionally, however, that the purchase of said pump shall only be made after the tenders received shall have been submitted to Council and only after the report of the Water Committee in this connection shall have received the approval of the Council.

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER,

That the report of the Finance Committee be not adopted, but that this Council concur in the report of the experts as regards the purchase of two pumps, one of 5,000,000 gallons and the other of 12,000,000 gallons, and concur also in the report of the Water Committee concerning the purchase of a 5,000,000 gallons pump, recommended, as well as that of 12,000,000 gallons, by the experts, and that instructions be given to the Water Committee to call immediately for tenders for the 12,000,000 gallons pump, the amount required to be charged against the \$2,000,000 loan for the water works, and that it be understood that the 5,000,000 gallons pump will be purchased and paid for only if the same is installed and operated not later than the 20th February next, in accordance with the promise contained in the letter from the John McDougall Caledonian Iron Works Co., Limited, dated 16th December instant, and conditionally, also, that the guarantee mentioned in said letter for the execution of such promise be furnished.

And a further debate arising,

Said amendment being put the Council divided:

Yeas: Proulx, Major, Turner, Sadler, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Leclaire, Laviolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, M. Martin, Marin, Lévesque—15.

Nays: Payette, Larivière, Yates, Clearihue, Duquette, Dagenais, Bumbray, Lévy, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, Ward, Séguin, Houlé, Guay, David, Roy, Molson—20.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried unanimously and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. MOLSON,

The Council adjourned.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 19 décembre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Marin, Nault, Lévesque, Dagenais et Turner.

1.—Soumise et lue une lettre de M. Félix Sauvageau, entrepreneur des travaux de charpente d'un bâtiment pour la nouvelle chaudière qui est en voie de construction à la station des pompes du bas niveau, dans laquelle il demande la permission de transporter son contrat à M. Zotique Leroux.

Après quelque discussion,

M. l'échevin Lévesque

Propose: D'informer M. Sauvageau que son contrat lui ayant été adjugé par le Conseil, la Commission ne peut accéder à sa demande.

Ladite proposition est affirmativée.

2.—Soumis et lu, par M. le président, un état détaillé des dépenses encourues pour la construction de la nouvelle conduite jusqu'au 14 du courant, dépenses qui s'élèvent à \$10,123.94.

Déposé sur le bureau.

3.—M. l'échevin Nault

Propose: De présenter au Conseil un rapport demandant d'affecter un crédit de \$1,000 à l'étude préliminaire du projet de construction d'un réservoir additionnel.

Ladite proposition est affirmativée.

4.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil du 17 décembre courant, priant la Commission de l'Aqueduc de demander des soumissions pour une pompe à vapeur de 12 millions de gallons pour la station des pompes du bas niveau.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: Que le surintendant soit prié de préparer un cahier des charges pour la fourniture d'une pompe à vapeur de 12 millions de gallons, et de le soumettre à la Commission dans le plus court délai possible.

5.—Le surintendant fait rapport verbal qu'il n'est pas satisfait de l'avancement des travaux de l'entrepreneur de la nouvelle conduite.

Après quelque discussion,

M. l'échevin Lévesque

Propose: Vu ce rapport verbal, que le surintendant soit prié de préparer un rapport écrit indiquant la somme des travaux exécutés par l'entrepreneur jusqu'à date.

Ladite proposition est affirmativée.

6.—Lue une lettre du Crédit Municipal Canadien, demandant à acheter du Département un raccordement en fonte de 12" x 6".

Résolu: De faire droit à cette demande.

7.—*Résolu:* De rembourser à MM. L. Cohen & Fils la balance de leur dépôt, savoir \$300, retenu relativement à leur contrat pour la fourniture de charbon: ce contrat étant maintenant terminé.

8.—Lue une lettre de M. P.-A. Masson, demandant une position d'ingénieur dans la construction de la nouvelle conduite.

Résolu: D'informer M. Masson qu'il n'y a actuellement pas de vacance dans le département.

9.—La question de la nomination d'un ingénieur en chef pour la station des pompes de bas niveau étant soulevée, le surintendant soumet une liste de 17 aspirants, avec indication de leur qualification, etc.

Après quelque discussion,

M. l'échevin Turner

Propose: Que M. S.-G. Veary soit nommé ingénieur en chef, avec un salaire de \$1,500 par année.

M. l'échevin Lévesque propose en

Amendement: Que M. W.-H. Candlish soit nommé.

M. l'échevin Marin propose en

Sous-amendement: Que M. S. Lapointe soit nommé.

WATER COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 19th of December.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Marin, Nault, Lévesque, Dagenais and Turner.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Félix Sauvageau, contractor for the carpenter work in connection with the new boiler house now being erected at the Low Level Pumping Station, asking permission to transfer his contract to Mr. Zotique Leroux.

After some discussion, Ald. Lévesque,

Moved: That Mr. Sauvageau be informed that, as his contract was awarded by the Council, the Committee cannot entertain his request.

The motion was carried.

2.—The chairman submitted and read a detailed statement showing the expenditure in connection with the construction of the new conduit up to the 14th inst., amounting to \$10,123.94.

Laid on the table.

3.—Ald. Nault

Moved: That a report be sent to the Council asking for an appropriation of \$1,000 for the purpose of making a preliminary study for the construction of a new reservoir.

The motion was carried.

4.—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the Council held on the 17th December inst., instructing the Water Committee to call for tenders for a 12 million gallons steam pump for the Low Level Pumping Station.

Resolved: On motion of Ald. Lévesque: That the superintendent prepare the necessary specifications for a 12 million gallons steam pump, and that he submit same to the Committee with the least delay possible.

5.—The superintendent reported verbally: That he is not satisfied with the progress made by the contractor for the new conduit.

After same discussion, Ald. Lévesque

Moved: That in view of the verbal report made by the superintendent that he be requested to prepare a written report showing the amount of work done by the contractor to date.

The motion was carried.

6.—Read a letter from "Le Crédit Municipal Canadien" asking to purchase from the Department, a 12" x 6" cast iron connection.

Resolved: To grant their request.

7.—*Resolved:* To refund Messrs. L. Cohen & Son, the balance of their deposit, viz.: \$300 retained in connection with their coal contract; the contract being now complete.

8.—Read a letter from Mr. P. A. Masson asking for a position as engineer in connection with the new conduit.

Resolved: To inform Mr. Masson that there is no vacancy in the department at present.

9.—The question of appointing a chief engineer at the Low Level Pumping Station being taken up, the superintendent presented a list of 17 applicants, showing their qualifications, etc.

After some discussion,

Ald. Turner moved: That Mr. S. G. Veary be appointed chief engineer at a salary of \$1,500 per annum.

Ald. Lévesque moved in amendment: That Mr. W. H. Candlish be appointed.

Ald. Marin moved in sub-amendment: That Mr. S. Lapointe be appointed.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Marin—1.

Contre: Lévesque, Nault, Dagenais, Turner—4.

Ledit sous-amendement étant négativé, l'amendement est mis aux voix:

Pour: Marin, Lévesque—2.

Contre: Nault, Dagenais, Turner—3.

Ledit amendement étant négativé, la proposition principale est mise aux voix, et elle est unanimement affirmativée.

M. l'échevin Lévesque

Propose: Que M. R.-N. Rivard soit nommé en remplacement de M. S.-G. Veary qui vient d'être promu, et que son salaire soit de \$1,225 par année.

Ladite proposition est affirmativée.

M. l'échevin Dagenais

Propose: Que M. Jos.-A. McConomy soit mis sur la liste des ingénieurs permanents de la station des pompes de bas niveau, avec salaire de \$1,225.

Ladite proposition est affirmativée.

10.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant la permission d'opérer le virement d'un montant de \$290, à être pris sur le salaire de feu M. D. Kearney, ingénieur en chef à la station des pompes du bas niveau, et de payer ce montant à M. W.-H. Candlish qui a agi comme ingénieur en chef à ladite station depuis la mort de M. Kearney.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 23 DÉCEMBRE 1907

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

1. *Finances*.—Nomination des Estimateurs pour l'année prochaine.
2. *Finances*.—Crédits pour 1908.

REGLEMENTS

3. 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement imposant une taxe sur les compagnies d'assurance sur la vie. (Payette.)
4. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)
5. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (Martin, J.-B.-A.)
6. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates.)
7. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
8. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois.)
9. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière.)
10. 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière.)
11. 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière.)

MOTIONS

12. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
13. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No 268.

The vote being taken on the sub-amendment, resulted as follows:

Yeas: Marin—1.

Nays: Ald. Lévesque, Nault, Dagenais and Turner—4.

The sub-amendment being lost, the vote was taken on the amendment and resulted as follows:

Yeas: Ald. Marin and Lévesque—2.

Nays: Ald. Nault, Dagenais and Turner—3.

The amendment being lost, the main motion was carried unanimously.

Ald. Lévesque moved: That Mr. R. N. Rivard be appointed as engineer to replace Mr. S. G. Veary promoted, his salary to be \$1,225 per annum.

The motion was carried.

Ald. Dagenais moved: That Mr. Jos. A. McConony be placed on the permanent list of engineers at the Low Level Pumping Station, his salary to be \$1,225 per annum.

The motion was carried.

Resolved: To report to the Council for permission to vary the sum of \$290 from the salary of the late Mr. D. Kearney, chief engineer at the Low Level Pumping Station, and pay same to Mr. W. H. Candlish who has been acting-chief engineer at the above station since Mr. Kearney's death.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 23th OF DECEMBER

ORDER OF THE DAY.

REPORTS

1. *Finance*.—On the appointment of Assessors for the coming year.
2. *Finance*.—On appropriations for 1908.

BY-LAWS

3. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to impose a tax on life Insurance Companies. (Payette.)
4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals (Lapointe, L. A.)
5. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin.)
6. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates.)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière.)
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière.)
11. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor. (Larivière.)

MOTIONS

12. *Gadbois*.—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
13. *Dagenais*.—To amend by-law No. 268.

REGLEMENTS

14. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le Parc Crémazie. (Houlé).
15. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

16. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
17. *Nault*. Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
18. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
19. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No. 308.

REGLEMENT

20. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 34. (Yates.)

MOTION

21. *Lapointe, L.-A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.

REGLEMENT

22. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame-des-Neiges. (Lavallée).

RAPPORT

23. *Hygiène et Statistiques*.—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

REGLEMENTS

24. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 *re* paix publique. (Proulx).
25. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
26. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorifique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
27. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).
29. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
31. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
32. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway de la rue Rachel. (Larivière).
33. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).

MOTIONS

34. *Martin, J.-B.-A.*—Pour abroger une résolution *re* Chemin de fer des Comtés du Sud.
35. *White*.—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.

REGLEMENT

36. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

37. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 197 *re* fumier et ordures ménagères.
38. *Yates*.—Pour abroger le vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre-Dame-des-Neiges.

RAPPORTS

39. *Voirie*.—Pour changer le nom de la rue Saint-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle Saint-Pierre.
40. *Voirie*.—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
41. *Police*.—Pour augmenter le traitement du quartier-maître Holland.

BY-LAWS

14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé.)
15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais street. (Houlé.)

MOTIONS

16. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
17. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
18. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
19. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.

BY-LAW

20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates.)

MOTION

21. *Lapointe, L. A.*—For a by-law *re* taxes and to repeal certain by-laws.

BY-LAW

22. 3rd reading of a by-law to annex Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORT

23. *Hygiene and Statistics*.—To protest Montreal Water & Power Co.

BY-LAWS

24. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).
25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)
26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe L. A.)
27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe, L. A.)
28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library (Mercier).
29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by-laws concerning health. (Dagenais).
30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière).
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière).
33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy).

MOTIONS

34. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution *re* Southern Counties Railway.
35. *White*.—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.

BY-LAW

36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

37. *Nault*.—To amend by-law No. 197 *re* manure and household.
38. *Yates*.—To repeal vote on second reading of by-law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS

39. *Road*.—To change name of St. Alphonse street and St. Peters lane.
40. *Road*.—To annul contract of Messrs. Latreille & Frère.
41. *Police*.—To increase salary of Quartermaster Holland.

42. *Police*.—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.

MOTIONS

- 43. *Molson*.—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
- 44. *Laviolette*.—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
- 45. *Ward*.—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
- 46. *Ward*.—Pour reconsidérer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re* réduction du prix de l'eau.

RAPPORTS

- 47. *Hôtel-de-Ville*.—Pour donner un local plus spacieux aux évaluateurs.
- 48. *Finances*.—Pour vendre un certain terrain à la Cie du chemin de fer du Grand Tronc.

MOTION

49. *Yates*.—Pour abroger résolution *re* hôtel de ville de Sainte-Cunégonde.

REGLEMENTS

- 50. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (Gadbois).
- 51. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (N. Lapointe.)
- 52. 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame de Grâce. (Lavallée).

MOTIONS

- 53. *Lapointe, L. A.*—*Re* conduits souterrains.
- 54. *Lapointe, L. A.*—Pour augmenter les gages des charretiers et des journaliers.
- 55. *Naull*.—Concernant la construction d'un réservoir additionnel.
- 56. *Larivière*.—Pour demander au gouvernement fédéral de faire adopter une loi au sujet des journaliers.

RAPPORT

57. *Incendies et Eclairage*.—Pour ne pas permettre à la Cie S. Carsley d'agrandir son écurie.

MOTIONS.

- 58. *Martin, M.*—Pour un référendum sur certaines questions.
- 59. *Roy*.—Pour un règlement à l'effet de produire l'énergie électrique par la combustion des déchets.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



RUE GAIN

Dans l'instance de l'expropriation pour l'ouverture de la rue Gain, à travers le lot No. 444, dans le quartier Papineau de la Cité de Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de répartition, dans l'instance plus haut citée, est maintenant déposé en mon bureau, à l'Hôtel de Ville, où les intéressés pourront l'examiner jusqu'à vendredi, le 27 décembre 1907, et que samedi, le 28 décembre 1907, à 10 heures a.m., j'entendrai toutes les objections qui seront faites concernant ledit rôle de répartition.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 16 décembre 1907.

42. *Police*.—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.

MOTIONS

- 43. *Molson*.—To change name of Bertrand street to Gain.
- 44. *Laviolette*.—To change name of Bertrand street to Cartier.
- 45. *Ward*.—To acquire M. W. & P. Co.
- 46. *Ward*.—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by-law *re* reduction of water rates.

REPORT

- 47. *City Hall*.—To give more room to the Assessors' department.
- 48. *Finance*.—To sell a certain piece of land to G. T. Ry Co.

MOTION

49. *Yates*.—To repeal resolution *re* Ste Cunégonde Town Hall.

BY-LAWS

- 50. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (Gadbois).
- 51. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (N. Lapointe).
- 52. 3rd reading of a by-law to annex N. D. de Grâce. (Lavallée).

MOTIONS

- 53. *Lapointe, L. A.*—*Re* underground conduits.
- 54. *Lapointe, L. A.*—To increase wages of carters and laborers.
- 55. *Naull*.—Anent construction of an additional reservoir.
- 56. *Larivière*.—For federal legislation anent laborers.

REPORTS

57. *Fire and Light*.—Not to allow the S. Carsley Co. to extend their stable.

MOTION

- 58. *Martin, M.*—For a referendum on certain questions.
- 59. *Roy*.—For a by-law to produce electric energy from garbage.

L. O. DAVID,
City Clerk.



GAIN STREET

In the matter of expropriation for the opening of Gain street, through lot No. 444 in the Papineau Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the assessment roll in the above matter, is now deposited in my office, at the City Hall, where the interested parties may examine it until Friday the 27th December 1907, and that on Saturday the 28th December 1907, at 10 o'clock a.m., I shall hear all complaints that may be made against said roll.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 16th December 1907.



RUE ST-ANTOINE

(4ième Section)

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine (4ième section), côté sud, de la rue de la Montagne à la rue Guy, dans le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Commissaires dans l'instance de l'expropriation plus haut citée ont terminé les procédures d'évaluation et déposé leur rapport de telle évaluation au bureau du soussigné, ainsi que le requiert la loi, et que lundi, le trentième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, ledit rapport sera soumis à la Cour Supérieure pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en division de Pratique (Chambre No 31) au Palais de Justice de cette Cité, pour être homologué.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 18 décembre 1907.



St. ANTOINE STREET

(4th Section)

In the matter of expropriation for the widening of St. Antoine street (4th section), south side, from Mountain street to Guy street, in the St. Antoine ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Commissioners in the above mentioned matter of expropriation have completed the proceedings of appraisalment and deposited their report of such appraisalment in the office of the undersigned, as required by law, and that on Monday, the thirtieth day of December instant, at half past ten of the clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, the said report will be submitted to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice (room No. 31), at the Court-House of this City, for homologation.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 18th of December 1907.



Egout

Service de la Voirie

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ou ruelles ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23 février 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le trente-et-unième jour de décembre 1907, à midi.

RUE GILFORD.—De la rue Chambord vers l'Ouest.
RUE GILFORD.—De la rue Cardinal à l'avenue Papineau.
RUE SHERBROOKE.—De la rue Guy vers la rue Simpson.
RUE MARQUETTE.—De la rue Gilford à l'avenue Laurier.
RUE BREBEUF.—De l'extrémité du drain actuel en allant à la rue St-Grégoire.
AVENUE BAGG.—De la rue Mitcheson vers l'Ouest.
AVENUE LABELLE.—De la rue Rachel vers le Nord.
AVENUE SELKIRK.—Du Chemin de la Côte des Neiges vers l'Ouest.
AVENUE DES CEDRES.—Du chemin de la Côte des Neiges vers l'Est.
RUE CARDINAL.—De la rue Gilford à l'avenue Laurier.
RUE MITCHESON.—Au Nord de la rue Marie-Anne à l'avenue Mont-Royal.
RUE ELM.—De la rue Ontario à la rue Forsythe.

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 16 décembre 1907.



Sewer

ROAD DEPARTMENT

PUBLIC NOTICE is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned streets and lanes, and proprietors assessed, who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers or drains, or other causes in accordance with by-law No. 298, concerning sewers, passed on the 23rd of February 1903, must make their claim in writing to the undersigned on or before the 31st of December 1907 at noon.

GILFORD ST.—From Chambord street westwards.
GILFORD ST.—From Cardinal street to Papineau avenue.
SHERBROOKE ST.—From Guy street towards Simpson street.
MARQUETTE ST.—From Gilford to Laurier avenue.
BREBEUF ST.—From end of existing drain to S. Grégoire street.
BAGG AVENUE.—From Mitcheson westward.
LABELLE AVENUE.—From Rachel street northward.
SELKIRK AVENUE.—From Côte des Neiges Road westward.
CEDAR AVENUE.—From Côte des Neiges Road eastward.
CARDINAL ST.—From Gilford street to Laurier avenue.
MITCHESON ST.—North of Mary Ann street to Mount Royal avenue.
ELM ST.—From Ontario street to Forsythe street.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, December 16th, 1907.



AVIS PUBLIC

Révision des Listes Electorales

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les listes électorales pour les divers quartiers de la Cité de Montréal ont été remises au soussigné et que, dans quinze jours réels de cette date, tout électeur, dans tout quartier, pourra de cette date, tout électeur, dans tout quartier, pourra donner avis, par écrit, au soussigné, qu'il s'adressera au Recorder de la Cité pour faire amender la liste des électeurs pour tout quartier, soit en y ajoutant les noms de personnes omises ou en biffant les noms de personnes inscrites à tort. Cet avis doit spécifier les qualités des personnes dont on veut faire ajouter les noms et les causes d'incapacité des personnes dont on veut faire biffer les noms, et doit être signifié, à la diligence du requérant, le 6th day of January 1908, à toute personne dont on veut faire biffer les noms des listes électorales, par lettre chargée transmise à l'adresse mentionnée sur la liste.

Et avis public est par les présentes donné que le Recorder de la Cité de Montréal siégera **MERCREDI, LE 8e JOUR DE JANVIER PROCHAIN (1908) A DEUX HEURES ET DEMIE (2.30) DE L'APRES-MIDI** dans la salle d'audience de la Cour du Recorder, à l'hôtel de ville, dans le but de prendre en considération telles demandes ou plaintes, relativement aux dites listes électorales, qui auront été faites suivant la loi.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 21 décembre 1907.



Public Notice

REVISION of VOTERS' LISTS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Electors' Lists for the several wards of the City of Montreal have been delivered to the undersigned, and that, within fifteen days from the date hereof, any elector, in any ward, may give notice, in writing, to the undersigned, that he will apply to the Recorder of the City to have the list of electors for any ward amended, either by the addition thereto of names of persons, omitted, or by striking therefrom the names of persons improperly inserted. Such notice must specify the qualifications of the persons whose names are sought to be added, and the causes of disqualification of those sought to be struck off, and must be served, at the diligence of the applicant, on or before the 6th day of January 1908, upon every person whose name is sought to be struck from the electoral lists by registered letter sent to the address mentioned on said lists.

And public notice is hereby given that the Recorder of the City of Montreal will sit on **WEDNESDAY, THE 8th DAY OF JANUARY NEXT (1908) AT 2.30 O'CLOCK P.M.**, in the Court Room of the Recorder's Court, City Hall, for the purpose of considering such applications or complaints, in respect of said electors' lists as may be according to Law.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, December 21st 1907.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre.—a—Descript.	Prix Price.
St. Denis	140277	9 dec. 1907	14 nov. 1907	Les Fr. de l'Inst. C.	F. P. Geoffrion	339-266	2678	Garnier	L	\$ 589 16
St. J. Bte.	140279	9 " " "	3 déc. " "	Ve E. Archambault	I. & J. Roodman	322	3000	763 à 767a St. Dominique	B	4800 00
St. Denis	140281	9 " " "	28 oct. " "	Am. Park Land Coy	A. Manseau	488-4B.	2000	St. André	L	150 00
do	140295	9 " " "	30 nov. " "	do	Ve Jos. Adkins	48-28B.	1680	do	L	150 00
do	140296	9 " " "	7 déc. " "	G. Rattelade	Ve M. G. Jolicœur	330-57	2750	313 à 315 Chambord	B	2750 00
do	140304	9 " " "	4 " " "	M. Larose	A. L'Ecuyer	7-916	2750	Labelle	L	Réméré.
Ste. Cuné- gonde	140309	10 " " "	9 " " "	H. N. Lymburner	D. Lapointe	P. S. E. 839	3060	1561 à 1565 St. Jacques	B	5150 00
St. Denis	140310	10 " " "	2 " " "	The A. P. L. Coy	Wm McDonnell	P. S. E. 5-26, P. N. O. 5-25	2625	Dufferin	L	225 00
St. Henri	140315	10 " " "	6 " " "	A. Michaud	Noël Emond	1722-53	2291	94 à 96a Baudoin	B	3000 00
St. J. Bte	140318	10 " " "	9 " " "	L. P. Dupré	V. Morin	14-25, 14-25a, P. 14-26	3941	524 à 526 Rivard & 536 à 540a Mont Royal	B	14270 00
Duvernay	140320	10 " " "	26 nov. " "	J. E. Fradd	F. B. dit Bellehumeur	11-84	1956	1202 à 1204 St. André	B	3000 00
St. Henri	140325	10 " " "	22 " " "	The City of Montreal	The N. K. Fairbank Coy.	P. 1721	3510	Notre Dame	L	3685 50
St. Denis	140331	10 " " "	27 " " "	Léger & St. Jean	C. Crochetière	339-396	2575	Marquette	L	Borde- reau.
St. Henri	140332	10 " " "	19 " " "	The St. Hy L Co.	U. Lauzon	1674-1H.	1975	Cazalais	L	691 00
do	140350	10 " " "	7 déc. " "	do	M. Martin	1704-377	2500	Lime	L	500 00
do	140351	10 " " "	7 " " "	E. Daoust	Lamarre Frères	1831	5254-6	65 St. Philippe	B	500 00
Hochelaga	140360	10 " " "	30 nov. " "	Suc. Hy Hogan	O. Beaudoin	148-2788	2050	Frontenac	L	405 00
Ste. Marie	140361	10 " " "	30 " " "	do	F. Fairon	148-2785	2050	do	L	405 00
Hochelaga	140365	11 " " "	3 déc. " "	F. & T. Bastien	M. Lépine	29-727	2500	465 Cuvillier	L	(Droits)
do	140366	11 " " "	10 " " "	The M. L. & Imp. Co.	C. M. Lépine	do	do	do	L	325 00
St. Denis	140369	11 " " "	6 " " "	T. D. Terroux	O. Leroux	328-514	do	229 à 231 Boyer	B	6000 00
do	140372	11 " " "	31 oct. " "	P. Archambault	O. Cédillotte	488-77B.	2000	St. André	B	1800 00
do	140375	11 " " "	14 " " "	M. Caisse	Ve G. Leclair	196-120, 1/2 S. E. 209-22	3175	St. Denis	B	6000 00
Ste. Marie	140378	11 " " "	9 " " "	De E. Thériault	Ve A. Cousté & al	172-1265, 172-1266	3900	5ème Ave	L	500 00
St. Denis	140380	11 " " "	3 déc. " "	H. R. Drummond	A. Roy	1/2 N. O. 331-245	2325	586 Garnier	L	164 50
Ste. Marie	140386	11 " " "	10 " " "	J. U. Emond & al	I. Nantel	166-407 & 408	3600	Forsyth	L	600 00
Duvernay	140391	11 " " "	10 " " "	Z. Mireault	A. Rugolo	10-76 & 78	4324	1069 à 1077 St. André	B	4000 00
St. Denis	140401	11 " " "	3 " " "	H. R. Drummond	H. Dufault	1/2 S. E. 331-175	1837-6	Chambord	L	249 50
do	140404	11 " " "	19 " " "	E. Niquet	Ve E. Brien	328-466 à 469	9500	Boyer	L	(Droits)
do	140405	11 " " "	15 juil. " "	De J. Hamel	do	do	do	do	L	1400 00
St. Henri	140409	11 " " "	9 déc. " "	P. Paquette, fils	De H. Angé	1788-1, P. 1788-2	2404	26 à 28 St. Philippe	B	3700 00
St. Denis	140421	12 " " "	5 nov. " "	J. G. Duquette	Jos. Laflamme	325-198	1955	63 à 65 Bienville	B	3100 00
St. Gabriel	140427	12 " " "	22 " " "	T. E. Grenier	J. C. A. Vallée	1/2 N. O. 2630	3577	Chateauguay	L	1000 00
Duvernay	140430	12 " " "	14 " " "	J. L. Clément	J. Archambault	8-84 & 85	6500	93 à 103 C. Colomb	B	13000 00
St. J. Bte	140431	12 " " "	11 " " "	C. Dubois	W. Leclair	15-167, 1/2 N. O. 15-166, P. 15-168	2800	229 à 239 Rivard	B	6500 00
St. Denis	140434	12 " " "	5 déc. " "	Les Fr. de l'Inst. C.	N. Charest	339-335	2500	Mont Royal	L	950 00
do	140437	12 " " "	6 " " "	J. Bte Paré	W. A. Handfield	7-274	2750	1709 à 1711 Labelle	B	2331 00
Duvernay	140439	12 " " "	3 sept. " "	J. Piperno	F. Piperno & ux	1-402	2950	49a à 51 Marquette	B	1800 00
St. Denis	140443	12 " " "	4 déc. " "	C. South	W. T. Fox	331-120	4300	71 à 81 Brebenf.	B	4700 00
St. Henri	140444	12 " " "	5 " " "	A. Houle	Ve N. Pilon	1168-2, 1167-2	3220	Du Couvent	B	11000 00
do	140445	12 " " "	10 " " "	Z. Trudeau	C. Tisseur	1704-340	2500	Lime	L	600 00
St. Denis	140448	12 " " "	11 " " "	The St. Denis Ld Co.	A. Monet	7-261 & 262	5500	Labelle	L	600 00
Duvernay	140459	12 " " "	22 nov. " "	A. Deschamps	R. Hy Stuart	8-191	3510	127 à 131 C. Colomb	B	6800 00
St. Gabriel	140460	12 " " "	10 déc. " "	J. Dulude	F. Beaulieu	1/2 S. E. 2637	3576	583 à 587a G. Tronc	B	6500 00
St. Denis	140465	12 " " "	27 nov. " "	N. Bickerdike	The M. P. & I. R. Coy	P. 340	2756	Chemin Public	L	35000 00
St. Henri	140467	12 " " "	4 déc. " "	C. S. Wallace	Ve H. Dubois	7-880	2175	2120 à 2122 St. Hubert	B	750 00
St. Denis	140488	13 " " "	12 " " "	N. Trudel	E. Kennedy	488-144a	2125	Boyer	L	100 00
St. Henri	140497	13 " " "	6 " " "	H. Brodeur	N. Parent	1704-344	2500	447 à 449 Lime	B	2700 00
St. J. Bte	140498	13 " " "	14 nov. " "	Suc. P. Lamy	H. Lamy	P. S. E. 15-462, 15- 463, P. N. O. 15- 464	9410-6	949 St. Denis 1417 à 1419 Notre Dame	B	26400 00
Ste. Cuné- gonde	140498	13 " " "	14 " " "	do	do	605	1000	Gilford	B	2000 00
St. Denis	140501	13 " " "	27 " " "	J. Bussière	B. Larose	P. 329-57 & 58	3670	2019 à 2023 St. Jacques	B	7147 00
St. Henri	140517	14 " " "	10 déc. " "	The Co. Op. H. & I. Coy	De E. Lacasse	P. 1574	5215	Labelle	L	597 00
St. Denis	140518	14 " " "	12 " " "	The St. D. L. Coy	D. Gilbert	8-706	2375	Davidson	L	325 00
Hochelaga	140523	14 " " "	2 " " "	The M. L. & Imp. Co.	E. Coughlan	29-451	11070	Dandurand	L	975 00
Ste. Marie	140524	14 " " "	10 " " "	The R. L. & Imp. Co.	T. R. Finer	173-1051 à 1053, 172-2036 & 2037	5850	5ème Ave	L	480 00
do	140526	14 " " "	10 " " "	do	De L. Robert	172-1067 à 1069	2510	Déséry	L	400 00
Hochelaga	140528	14 " " "	13 " " "	Ve F. X. Moisan	M. Langlois	52-109	2725	1946, 1946b à 1946c St. Hubert	B	5000 00
St. Denis	140529	14 " " "	13 " " "	M. Langlois	F. Therrien	7-803	2007	Déséry	L	600 00
Hochelaga	140530	14 " " "	13 " " "	do	do	P. 52-109	2150	606 à 608 Chambord	B	2700 00
St. Denis	140541	14 " " "	11 " " "	J. W. Lévesque	De M. Côté	1/2 S. E. 331-88	2150		B	

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
St. Laurent.	70602	9 déc. 1907	21 nov. 1907	Veuve W. H. Stanley	Ve A. E. Rollason....	641.....	2032	Lagauchetière..	B	633 30
do	70603	9 " "	21 " "	Ve. A. E. Rollason...	Lee Ting et al.	641.....	2032	do do	B	6000 00
St. Louis....	70606	9 " "	25 " "	Shérif.....	N. St. Amour et al ...	944-1.....	3973	Ave Coloniale	B	adj. 14
Lafontaine..	70610	10 " "	17 mai "	M. Bigras.....	E. Rochon	1203-268, 1203-269	6450	St. Hubert	L	2700 00
do	70614	10 " "	9 déc. "	A. Baillargé.....	Wm. Abraham	1207-205	2256	26 à 28 Mentana.	B	4000 00
Papineau....	70616	10 " "	27 nov. "	J. Robinson.....	T. O'Rourke	P. 196.....	1900	5 à 7 Erie.....	B	1200 00
								294 à 302		
								Visitation..		
								2 à 22 P. Jubilee.		
Lafontaine..	70619	11 " "	2 déc. "	A. J. St. Denis et al..	L. Millman et al.....	1084-1 à 12, P. 1084...	19699	503 à 517 Beaudry	B	50000 00
do	70623	11 " "	3 " "	De A. Lamarche.....	M. Mallex.....	1133.....	5319	560 à 562 do	B	20250 00
do	70627	11 " "	17 oct. "	L. Ouimet jr.....	C. Brunet.....	P.S.O. 1202-103, P.S.E. 1202-104	1463	Rivard.....	L	500 00
do	70628	11 " "	17 " "	De H. L. de Martigny.	A. Sauvageau.....	P. 1202-102, P. 1202-103	1750	do	L	700 00
Ste. Marie...	70630	11 " "	30 nov. "	F. Key.....	J. B. Musgrove.....	1489-9.....	2210	267 à 269 Chaussé	B	3000 00
St. Louis ...	70631	11 " "	10 déc. "	De P. Katz.....	L. Katz.....	802-304.....	3124	378 à 380		
do	70632	11 " "	31 août "	L. A. Derome.....	J. Luttermann.....	834.....	2295	St. Dominique	B	2400 00
St. Jacques.	70635	12 " "	7 déc. "	J. Grenier.....	J. P. Lebel	207.....	3052	63 St. Denis...	B	9000 00
St. Louis....	70639	12 " "	6 " "	J. Berlind.....	Rod. R. Jacobovitch	1049-9.....	1358	605 à 607	B	3500 00
Ste. Marie...	70644	12 " "	26 nov. "	A. Deschènes.....	C. Prud'homme.....	1359-38.....	3440	197a Dufresne..	B	1675 00
St. Laurent.	70645	12 " "	26 oct. "	Ve Hon. A. Germain..	J. Masson	P.110-7, P.110-6.....	965	195 à 175 Elgin..	B	4400 00
St. Jacques..	70650	13 " "	29 nov. "	J. Bte Larie esqual..	F. X. Lenoir	446.....	3046	231 à 233 Berri..	B	20000 00
do	70653	13 " "	10 déc. "	Ve N. Guertin et al..	De D. Gagnon.....	431-14.....	3318	360 Ste. Cath'ne	B	&c
St. Laurent..	70655	13 " "	15 nov. "	R. Crawford.....	De M. Ostroguesky..	702.....	1561	318 52 à 66 Hermine.	B	9000 00 3250 00
St. Louis....	70659	14 " "	10 déc. "	M. Raymond.....	P. Ryan.....	903-177.....	1440	Sanguinet..	B	2600 00
S. Jacques..	70660	14 " "	11 " "	J. L. L'Heureux.....	A. Marsolais.....	716.....	1652	320 Beaudry....	B	2600 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

St. George ..	144879	10 Déc. 1907..	22 Nov 1907	De J. N. Greenshields	C. G. Greenshields....	P. 1768.....	21528	334 Peel	B	25000 00
St. Anne...	144881	11 " "	5 Déc. "	De W. Lucas.....	W. P. Kennedy.	176-E.....	2225	311 à 313 Bourgeois..	B	2900 00
do	144885	12 " "	10 " "	P. Ramsay.....	P. Oliver	½ indivise 1017 & 1018		26 à 36		
do	144886	12 " "	3 " "	J. Meguis.....	J. B. David.....	664 & 665.....	10600	Manufactures..	B	500 00
do	144894	12 " "	16 Nov "	De H. H. Cromwell...	W. L. Maltby.....	1692.....	4700	17 à 27 Coudé...	B	15300 00
St. George..	144895	12 " "	3 Déc. "	The Synod. of the Diocese of Montreal	Delle H. V. Davidson.	1841-E-3.....	2234	15 à 29 Centre... 93 à 109 Ottawa..	B	5500 00
St. Anne...	144896	12 " "	2 " "	D. Tansey.....	The Canada Sugar Refining Co.....	751 & 752.....	7440	76 Shuter.....	B	4800 00
do	144897	12 " "	2 " "	J. Normandin.....	do	754.....	3720	55 à 63 Richardson	B	6000 00
St. George ..	144901	13 " "	10 " "	C. Ledoux.....	The Ledoux Carriage Co Ltd.....	P. 597 & 599.....	8296	67 do 93 à 95 et 191 à 193	B	3000 00
St. Anne...	144905	13 " "	29 Nov "	The Roy. Trust Co & al	A. E. Ogilvie et al...	1138.....		Osborne.....	B	12000 00
do								220 à 226 William	B	& consid.
do								368 à 886		
do								Notre Dame	B	
do								868 à 886 do		
do								850 à 858 do		
do								182 à 186		
do								Canal Lachine		
St. Gabriel..	144905	13 " "	29 " "	do	do	3018 & 3026.....	42939	199 à 201 Island..		62250 00
St. André ...	144910	14 " "	4 Déc. "	De W. S. Gillelan....	T. J. Gillelan.....	P. 1654-69.....	2800	Chomedy.....		1 00

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

CALCULATIONS DE LA REPARTITION DE LA TAXE D'EGALISATION

MONTREAL - EST

Parcelle	Proprietaire	Superficie	Revenu	Repartition	Montant
1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020

MONTREAL - OUEST

Parcelle	Proprietaire	Superficie	Revenu	Repartition	Montant
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

MONTREAL - CENTRE

Parcelle	Proprietaire	Superficie	Revenu	Repartition	Montant
3000
3001
3002
3003
3004
3005
3006
3007
3008
3009
3010
3011
3012
3013
3014
3015
3016
3017
3018
3019
3020